



Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
VENDÉE GRAND LITTORAL



RÉEMPLOI, RÉUTILISATION • RÉPARATION
VALORISATION, RECYCLAGE • ÉDUCATION • ANIMATION



Vendée
Grand
Littoral

Table des matières

1. Historique et Cadre réglementaire.....	1
2. Vendée Grand Littoral	3
1. Présentation de la communauté de communes Vendée Grand Littoral	3
2. Analyse socio-économique de Vendée Grand Littoral	4
1) Données démographiques	4
2) Habitat.....	6
3) Petite enfance et établissements scolaires.....	6
4) Les établissements d’hébergement pour personnes âgées.....	8
5) Données économiques.....	8
6) Les Zones d’Activités Économiques et les entreprises du territoire	9
7) Hébergements touristiques.....	10
3. Diagnostic déchets du territoire.....	10
3.1. Organisation du service Déchets.....	10
1) Compétences et principaux prestataires	10
2) Moyens humains	11
3) Véhicules du service Déchets	11
4) Budget et financement.....	12
3.2. Collecte des flux	13
1) La collecte en porte-à-porte.....	13
2) Apport volontaire	14
3) Les déchèteries.....	16
4) La recyclerie de Talmont-Saint-Hilaire	17
3.3. Évolution des flux de déchets.....	18
1) Les déchets ménagers et assimilés (DMA).....	18
2) Les ordures ménagères résiduelles (OMR)	18
3) La collecte sélective.....	20
4) Les flux déposés en déchèteries.....	22
5) Évolutions à la recyclerie de Talmont	23
3.4. Transfert et traitements des déchets.....	23
1) Les centres de transfert.....	23
2) Traitements	23
4. Actions engagées sur la prévention des déchets	25
4.1 Au niveau départemental.....	25
4.2. Au niveau communautaire	26
1) Valorisation matière des biodéchets : le compostage	26
2) Action sur le réemploi : la recyclerie de Talmont-Saint-Hilaire.....	27
4.3. Création d’un poste d’animateur de prévention des déchets	27

1) Lutte contre le gaspillage alimentaire	27
2) Prévention et valorisation des déchets végétaux	29
3) Actions de prévention auprès des responsables d'hôtellerie de plein air	30
4.4. Missions d'animation à la prévention des déchets de 2020 à aujourd'hui.....	31
5. Partenaires potentiels pour la prévention des déchets	32
6. Gouvernance	32
6.1 La Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi : un organe transversal	32
6.2. Une équipe identifiée.....	Erreur ! Signet non défini.
6.3. Une animation dédiée	33
7. Élaboration du PLPDMA	33
7.1. Première rencontre de la CCES avec les groupes de travail.....	33
7.2. Travail en groupes sur 6 thématiques	36
7.3. Présentation et sélection des actions de prévention.....	37
8. Les actions du PLPDMA de Vendée Grand Littoral.....	37
8.1. Vue d'ensemble du plan d'actions du PLPDMA 2023-2028	37
8.2. Les actions en détails.....	38
8.3. Programmation des actions en 2023, en 2024... et après.....	38

Avant propos

L'état des lieux destiné à établir le diagnostic a été réalisé au premier semestre 2022. Les données sont essentiellement extraites du rapport d'activités de 2021.

Le présent document est construit selon les préconisations de l'ADEME ; l'objectivation de réduction des déchets et les indicateurs de suivi sont portés sur les fiches actions, annexées au présent diagnostic.

1. Historique et Cadre réglementaire

Dès **1975**, la directive 75/442/CEE fixe le cadre général de la gestion des déchets en Europe, et instaure le **principe de « pollueur-payeur »** : le coût de l'élimination des déchets doit être réglé par leur producteur et/ou leur détenteur final. La loi française n°75-633 du 15 juillet 1975 confie aux **collectivités locales** la responsabilité de l'**élimination des déchets** générés par leurs habitants.

Puis la loi n°92-646 du 13 juillet 1992 impose de « **prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets** » et d'**optimiser leur traitement** en limitant les volumes transportés et les distances à parcourir. Cette loi évoque également les pratiques d'éco-conception, de réemploi, de recyclage (matière) et de valorisation énergétique pour **limiter l'élimination des déchets par enfouissement aux déchets ultimes**.

En **2004**, un premier **Plan National de Prévention** de la Production de Déchets voit le jour, pour la période 2004-2012.

En 2008, la **directive européenne 2008/98/CE** sur les déchets définit des objectifs :

- Respecter la **hiérarchie** d'actions ci-dessous :

1. Prévention	2. Réemploi Réutilisation	3. Recyclage (valorisation de la matière)	4. Élimination
Réduction des quantités de déchets à la source	Développement du marché de l'occasion et de la réparation	Réutilisation de matières premières (secondaires) Compostage...	Incinération Enfouissement

Tableau 1 : Hiérarchie de la gestion des déchets

(Adaptation de la directive européenne n°2008/98/CE du 19 novembre 2008)

- En **2020**, la préparation en vue du réemploi et le **recyclage** des déchets tels que, au moins, le papier, le métal, le plastique et le verre contenus dans les déchets ménagers et assimilés (**DMA**) atteignent **au minimum 50 %** de ces déchets (en masse)
- Atteindre **70 % de recyclage** pour les déchets de construction et de démolition (du **BTP**) en 2020

La **loi 2009-967** du 3 août 2009, dite « **Grenelle 1** », annonce :

- La généralisation des plans et programmes de prévention par les collectivités
- L'objectif de **75 % de recyclage** des déchets d'**emballages** (issus des DMA) avant 2012 (ce taux est à 63 % en 2009)
- Le passage du taux de **recyclage** matière et organique (compostage, méthanisation) à 35 % en 2012, puis **45 %** en 2015

- La **diminution** de **15 %** des quantités de **déchets incinérés** ou **enfouis** à l'échéance 2012
- La **réduction** de production d'ordures ménagères et assimilés (**OMA**) de **7 %** en kg/ habitant/an avant 2014
- La mise en place d'une **tarification incitative** (TI) avant 2014

La **loi 2010-788** du 12 juillet 2010, dite « **Grenelle 2** », prévoit l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (**PLPDMA**) par les collectivités territoriales responsables de leur collecte ou de leur traitement. Avant 2012, le PLPDMA doit fixer des objectifs et des moyens pour réduire les productions de DMA.

En août 2014, le Plan National de Prévention des Déchets (**PNPD**) **2014-2020** est validé. Il concerne aussi bien les **DMA** (biodéchets, consommation responsable...) que les déchets issus des activités économiques (**DAE**, du BTP aux déchets marins), à travers 55 actions de prévention. En particulier, le PNPD envisage la réduction de 7 % des DMA entre 2010 et 2020, et au minimum la stabilisation des tonnages de DAE et de déchets du BTP en 2020 par rapport à 2014.

La **loi 2015-992** de **Transition Énergétique pour la Croissance Verte** (TECV) du 17 août 2015 reprend les principes du PNPD 2014-2020 et passe l'objectif de **réduction** des **DMA** à **10 %** entre 2010 et 2020. De plus, cette loi impose de **réduire de 50 %** les quantités de **déchets enfouis** faute de valorisation, à l'échéance **2025**.

Conséquence de la **loi NOTRe 2015-991** du 7 août 2015, chaque région doit élaborer un **Plan Régional** de **Prévention** et de **Gestion des Déchets** (**PRPGD**), en remplacement du précédent plan régional des déchets dangereux et des plans départementaux pour les déchets non dangereux et du BTP. La région **Pays de la Loire** a validé son PRPGD en octobre **2019**.

En parallèle, une stratégie d'économie circulaire est élaborée au niveau national. En avril **2018** paraît la **feuille de route Économie circulaire** (ECi) sous l'impulsion des Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, et de l'Économie et des Finances. Ce document développe 50 mesures autour des axes suivants, dont la prévention est au cœur :



Schéma 1 : Les 3 domaines et les 7 piliers de l'économie circulaire (ADEME)

En 2019, le syndicat mixte **Trivalis** établit un **programme de prévention des déchets** et d'**économie circulaire** (PDPDECi) qui s'applique à l'ensemble de la Vendée sur la période 2019-2021. Parmi les objectifs de prévention, ce programme vise la mobilisation d'une nouvelle **Génération Éco-Responsable**, le développement du **réemploi**, la réduction des **biodéchets** et des déchets liés au **tourisme**, la valorisation des **déchets végétaux** comme ressources et l'étude de la **tarification incitative** nouvelle génération.

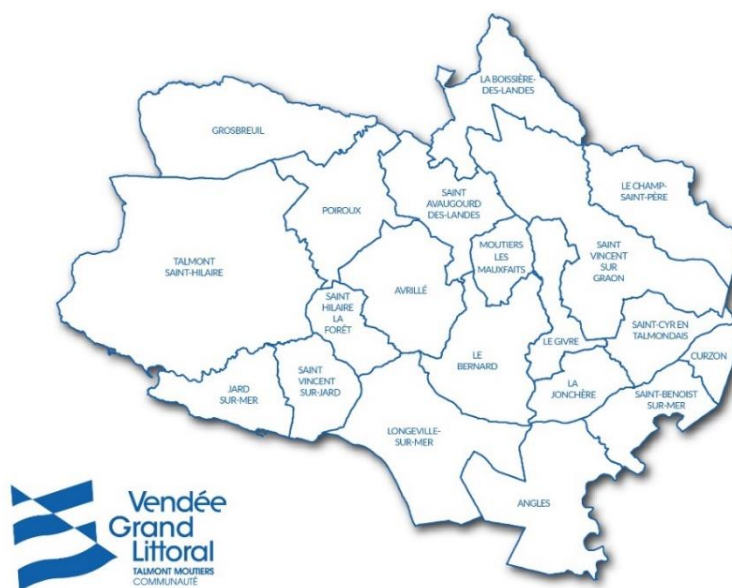
En février 2020 est votée la **loi 2020-105** relative à la **lutte contre le gaspillage** et à l'**économie circulaire** (AGEC). Parmi ses nombreux objectifs, le développement des filières de **réparation / réemploi / réutilisation** à hauteur de 5 % du tonnage total des DMA en 2030, la **réduction de 15 % des DMA** (en kg/habitant/an) et de **5 % des DAE** entre 2010 et 2030, la **recyclabilité de 100 % des plastiques** au 1^{er} janvier 2025, la **fin** de la mise sur le marché des **emballages plastiques à usage unique** en 2040, la création de **nouvelles** responsabilités élargies aux producteurs (**REP**) comme pour les produits ou matériaux de construction, les jouets, les articles de bricolage et de jardin, les articles de sport et de loisirs, les textiles sanitaires à usage unique, les pneumatiques, les navires de plaisance ou de sport, les produits du tabac équipés de filtres, les engins de pêche contenant du plastique...

Au niveau local, mi-décembre 2020, **Vendée Grand Littoral** valide un **plan d'actions 2021-2023** en faveur de sa stratégie territoriale d'**économie circulaire** : des actions **vitrines** comme des animations d'ECi avec les écoles (Passport du civisme, mise en place de composteurs...), la collecte des déchets coquillés... ; des actions **partenariales** comme des visites de scolaires à la recyclerie / en déchèteries, l'information et le conseil au public sur des manifestations locales... ; des actions **internes** à la communauté de communes (éco-exemplarité).

2. Vendée Grand Littoral

1. Présentation de la communauté de communes Vendée Grand Littoral

La communauté de communes **Vendée Grand Littoral** (VGL) est née le **1^{er} janvier 2017**, suite à la fusion des communautés de communes du Talmondaïs et du Pays Moutierrois. Le siège de VGL se trouve à Talmont-Saint-Hilaire. Située dans le sud-ouest du département, Vendée Grand Littoral se compose actuellement de **20 communes**.



Carte 1 : Les 20 communes de la communauté de communes VGL

4 communes ont une frontière avec l’océan : Talmont-Saint-Hilaire, Jard-sur-Mer, Saint-Vincent-sur-Jard et Longeville-sur-Mer.

4 autres ont leur centre-bourg à moins de 10 km de la mer : Saint-Hilaire-la-Forêt, Avrillé, Le Bernard, Angles.

Les 12 communes restantes sont à plus de 10 km de l’océan : Grosbreuil, Poiroux, La Jonchère, Saint-Benoist-sur-Mer, Saint-Avaugourd-des-Landes, Moutiers-les-Mauxfaits, Le Givre, Saint-Vincent-sur-Graon, Saint-Cyr-en-Talmondais, Curzon, La Boissière-des-Landes et Le Champ-Saint-Père.

Cette diversité justifie en partie le fort attrait touristique du territoire.

2. Analyse socio-économique de Vendée Grand Littoral

1) Données démographiques

a. Population

La **population** de Vendée Grand Littoral est **essentiellement rurale**.

Elle s’élevait à 34 115 habitants au 1^{er} janvier 2018 sur une superficie de 505 km², soit une densité moyenne de 68 habitants par km² (101,2 hab./km² en moyenne en Vendée et 119,2 hab./km² pour la moyenne nationale en 2018, selon l’INSEE).

	2018 INSEE	2018 / 2010	2019 DGF ¹
Commune	Population	Évolution %	Population
Angles	2 847 hab.	+ 17,0 %	3 497 hab.
Avrillé	1 421 hab.	+ 14,8 %	1 629 hab.
Le Bernard	1 227 hab.	+ 16,3 %	1 492 hab.
La Boissière-des-Landes	1 403 hab.	+ 7,9 %	1 445 hab.
Le Champ-Saint-Père	1 836 hab.	+ 9,7 %	2 045 hab.
Curzon	526 hab.	+ 14,6 %	614 hab.
Le Givre	499 hab.	+ 16,6 %	567 hab.
Grosbreuil	2 210 hab.	+ 7,7 %	2 293 hab.
Jard-sur-Mer	2 664 hab.	+ 4,8 %	5 525 hab.
La Jonchère	460 hab.	+ 18,9 %	546 hab.
Longeville-sur-Mer	2 435 hab.	+ 2,4 %	4 666 hab.
Moutiers-les-Mauxfaits	2 159 hab.	+ 16,3 %	2 302 hab.
Poiroux	1 124 hab.	+ 24,6 %	1 238 hab.
Saint-Avaugourd-des-Landes	1 075 hab.	+ 14,2 %	1 192 hab.
Saint-Benoist-sur-Mer	487 hab.	+ 39,5 %	655 hab.
Saint-Cyr-en-Talmondais	387 hab.	+ 10,9 %	538 hab.
Saint-Hilaire-la-Forêt	788 hab.	+ 23,9 %	996 hab.
Saint-Vincent-sur-Graon	1 517 hab.	+ 14,9 %	1 662 hab.
Saint-Vincent-sur-Jard	1 302 hab.	+ 5,9 %	2 854 hab.
Talmont-Saint-Hilaire	7 748 hab.	+ 10,8 %	10 516 hab.
TOTAL VGL	34 115 hab.	+ 11,8 %	46 272 hab.

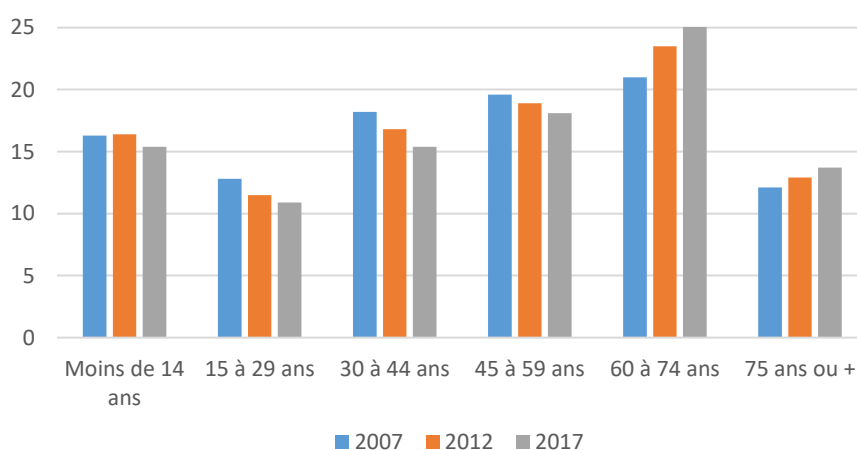
¹ : La population DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) comprend la population légale auquel il faut rajouter le nombre de résidences secondaires (1 hab. /résidence secondaire) et de places de caravanes (des aires d'accueil des gens du voyage). Source : observatoire.vendee.fr

Tableau 2 : Répartition et évolution des populations des 20 communes de VGL (INSEE 2018 et 2019)

Les valeurs de la population DGF traduisent l'**attractivité touristique** du territoire, en particulier au bord de l'océan : les populations DGF de Jard-sur-Mer et de Saint-Vincent-sur-Jard font plus que doubler leurs populations municipales. Ces variations territoriales et saisonnières se traduisent forcément dans la gestion locale des déchets.

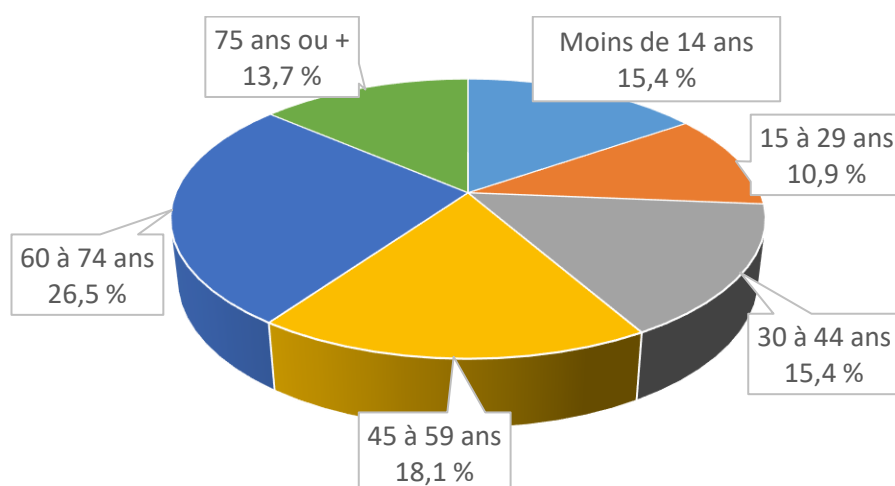
b. Composition de la population communautaire

Comme l'ensemble du département, Vendée Grand Littoral est marquée par un **vieillissement** de sa **population**. Cette évolution résulte d'un ralentissement des natalités (8,6 ‰ de 2012 à 2017, au lieu de 10,8 ‰ entre 2007 et 2012), du passage des « babyboomers » dans les tranches d'âge des plus de 60 ans et de l'allongement de l'espérance de vie.



Graphique 1 : Évolution de la population VGL en %, de 2007 à 2017 (INSEE 2018)

Les parts des jeunes et des catégories en âge de travailler se réduisent progressivement. En 2017, les « plus de 60 ans » sont nettement majoritaires avec plus de 40 % de la population (30 % sur la Vendée) : conséquence à la fois de l'arrivée de populations nouvelles en particulier près du littoral, et du manque de renouvellement de la population autochtone.



Graphique 2 : Répartition de la population de VGL par tranches d'âge en 2017 (INSEE 2017)

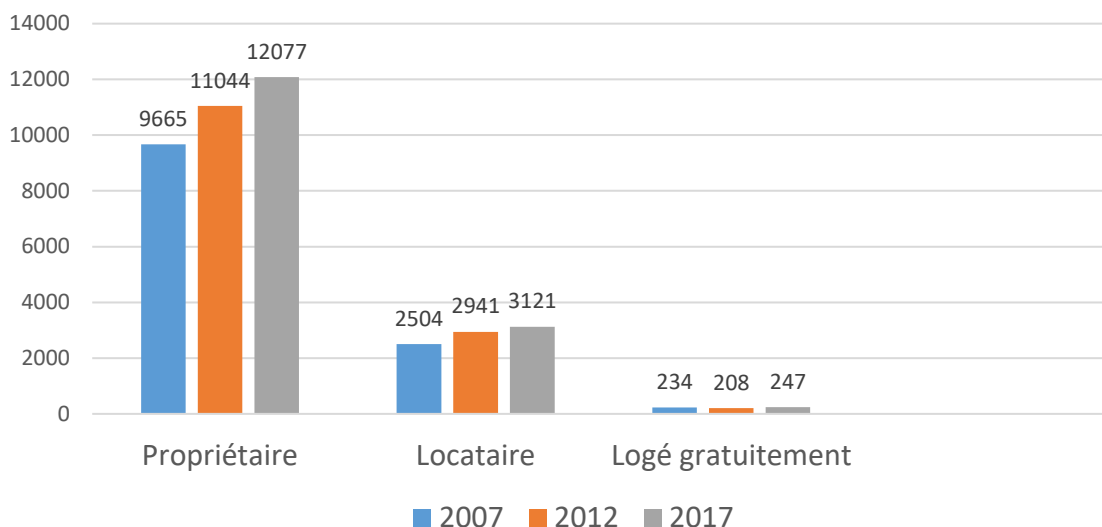
Entre 2007 et 2017, le nombre de ménages a augmenté de plus de 5 200 sur VGL. Mais le nombre de **personnes par ménage** est **en baisse** de 2,25 à 2,14.

2) Habitat

De 2007 à 2017, le nombre de **résidences principales** s'est **accru** de 25 %, alors que celui des résidences secondaires et occasionnelles restait stable.

Les maisons représentent près de 91 % de ces logements.

Jusqu'à 2015, plus de la moitié des résidences principales avaient été **construites avant 1990**.



Graphique 3 : Résidences principales sur VGL selon le statut d'occupation (INSEE 2017)

En 2017, 78 % des **logements** sont occupés par leur **propriétaire**. Ce taux est en constante augmentation depuis 10 ans.

3) Petite enfance et établissements scolaires

a. Accueil de la petite enfance

Pour s'occuper des tout petits, 200 **assistant(e)s maternel(le)s** sont réparti(e)s sur l'ensemble du territoire.

Certaines communes (Talmont-Saint-Hilaire, Moutiers-les-Mauxfaits, Le Bernard et La Boissière-des-Landes) proposent également des structures pour un **accueil collectif** des enfants : micro-crèches ou multi-accueil.

b. Accueil de l'enfance et de la jeunesse

Pour les enfants plus grands et les adolescents, les communes ont des **structures** d'animation adaptées, **en propre ou mutualisées** par convention (Angles, La Jonchère et Saint-Benoist-sur-Mer) ou avec une association (« Les 4 saisons »).

c. 2.3.3. Les établissements scolaires

Les **30 établissements scolaires** du territoire reçoivent **3 980** enfants, collégiens et apprentis en 2021. Toutes les écoles primaires disposent d'un accueil périscolaire.

Le Givre, La Jonchère, Saint-Benoist-sur-Mer et Saint-Cyr-en-Talmondais n'ont pas d'école.

Commune	Établissement	Effectif 2020/21	Passeport du civisme ⁵	GER ² Trivalis	Préparation des repas ³
Angles (avec La Jonchère et St-Benoist)	EP ¹ Le Dauphin bleu	146	oui	-	Prestataire Restoria (sur place) (210)
	EP Sainte-Thérèse	98	oui	-	
Avrillé	EP Jean de la Fontaine	62	oui	-	EHPAD Pierre Genais (60)
	EP Saint-Dominin	66	oui	-	Collège St-Jacques de Moutiers (70)
Le Bernard	EP des Dolmens	104	oui	oui	Prestataire Trans Gourmet (94)
La Boissière-des-Landes	EP publique	110	oui	-	MARPA « Le temps de vivre » (130)
	EP Sacré-Coeur	36	-	-	
Le Champ-Saint-Père	EPP J-Y Cousteau	98	oui	-	Prestataire Convivio (150)
	EP Saint-Pierre	99	oui	-	
Curzon	EP Les hirondelles	44	oui	-	Prestataire Restoria (env. 30)
Grosbreuil	EP La rivière aux enfants	140	-	-	RS municipal (190)
	EP Saint-Louis	74	-	oui	
Jard-sur-Mer	EP Jacques Tati	36	oui	oui	RS municipal (100)
	EP Saint-Joseph	64	oui	-	
Longeville-sur-Mer	EP Jules Verne	112	oui	-	EHPAD La Berthomière (85)
Moutiers-les-Mauxfaits	EP Gaston Ramon	179	oui	oui	Prestataire Restoria ⁵ (130)
	EP Saint-Maurice	173	oui	-	Collège St-Jacques de Moutiers (660)
	Collège Saint-Jacques	616	-	oui	
	Collège Corentin Riou	507	-	-	Sur place (500)
Poiroux	EP Les petits pérusiens	101	oui	-	Cuisine centrale de Talmont
Saint-Avaugourd-des-Landes	EP Françoise Pournin	82	oui	-	Prestataire Restoria (120)
	EP Notre-Dame ⁴	57	oui	-	
Saint-Hilaire-la-Forêt	EP ¹ de la Forêt	52	oui	-	Cuisine centrale de Talmont
Saint-Vincent-sur-Graon	EP Saint-Joseph	128	oui (2022)	-	Prestataire API (120)
Saint-Vincent-sur-Jard	EP Le marronnier	57	oui	-	RS municipal (53)
Talmont-Saint-Hilaire	EP du Payré	295	oui	-	Cuisine centrale de Talmont
	EP Émilien Charrier	45	oui	-	
	EP Saint-Pierre	235	oui	-	
	EP N-D de Bourgenay	71	oui	-	
	MFR – OFA Bourgenay	100	-	oui	Sur place (100)
TOTAL	30	3 980	24	6	

¹ EP : école primaire ² GER : Génération Éco-Responsable 2019-2021 ³ Nombre de repas par jour.

⁴ Regroupement Pédagogique Intercommunal : de PS à CP pour l'école Sacré-Cœur de La Boissière-des-Landes ; de CE1 à CM2 à l'école Notre-Dame de Saint-Avaugourd-des-Landes.

⁵ Les Passeports du civisme regroupent chaque année scolaire des activités pédagogiques et citoyennes à destination des élèves de CM2.

Tableau 3 : Les 30 établissements d'enseignement et leur restauration (Année 2020/2021)

L'école primaire des Dolmens au Bernard a également été labellisée « École en Démarche de Développement Durable (E3D), niveau Engagement » par l'Éducation Nationale pour la période 2021-2024.

4) Les établissements d'hébergement pour personnes âgées

En plus de la nombreuse population senior autonome sur le territoire, certaines **personnes âgées** bénéficient d'une solution d'hébergement adaptée à leurs **capacités** et à leur **santé**.

Commune	Établissement	Nombre de résident(e)s 2021	Préparation des repas ¹
Angles	EHPAD Résidence Louis Crosnier	70	Sur place (145)
Avrillé	EHPAD Pierre Genais	50	Sur place (100)
La Boissière-des-Landes	MARPA Le temps de vivre	24	Sur place (50)
Le Champ-Saint-Père	EHPAD Beauséjour	76	Sur place (152)
Jard-sur-Mer	EHPAD Sainte-Anne	65	Sur place (130)
Longeville-sur-Mer	EHPAD La Berthomière	53	Sur place (104)
Moutiers-les-Mauxfaits	EHPAD L'Ermitage	60	Sur place (185 ²)
Poiroux	MARPA Les côteaux du lac	24	Sur place (50)
Talmont-Saint-Hilaire	EHPAD Le Havre du Payré	92	Sur place (184)
	EHPAD Sainte-Marie	55	Sur place (113)
TOTAL	9	569	

¹ Nombre cumulé de déjeuners et de dîners servis par jour

² Dont portage à domicile et personnel

Tableau 4 : Établissements pour personnes âgées et restauration (2021)

5) Données économiques

De 2007 à 2012, le nombre d'**emplois** avait progressé sur VGL, surtout dans le secteur tertiaire. Mais une majorité des emplois créés alors ont disparu au bilan de 2017. Cette baisse des emplois sur le territoire concerne les secteurs de la construction, de l'industrie, des services marchands et l'agriculture.

De 2007 à 2017, l'**activité économique** de la population de VGL continue néanmoins de se tertiariser. Mais c'est surtout la **part croissante des retraités** qui caractérisent la population du territoire.

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	24 013	100	26 638	100	28 560	100
Agriculteurs exploitants	625	2,6	489	1,8	419	1,5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1 317	5,5	1 489	5,6	1 261	4,4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	970	4,0	855	3,2	986	3,5
Professions intermédiaires	2 070	8,6	2 656	10,0	2 701	9,5
Employés	3 417	14,2	3 871	14,5	4 208	14,7
Ouvriers	3 220	13,4	3 388	12,7	3 410	11,9
Retraités	9 656	40,2	11 489	43,1	12 664	44,3
Autres personnes sans activité professionnelle	2 736	11,4	2 402	9,0	2 912	10,2

Tableau 5 : Répartition de la population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle sur VGL (INSEE 2017)

Fin 2018, 76 % des postes **salariés** sur VGL concernent des entreprises de moins de 50 personnes.

	Total	%	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou +
Ensemble	5 172	100	1 918	995	1 018	559	682
Agriculture, sylviculture et pêche	189	3,7	92	27	20	50	0
Industrie	687	13,3	124	78	159	0	326
Construction	640	12,4	445	150	45	0	0
Commerce, transports, services divers	1 992	38,5	989	474	355	60	114
<i>Dont commerce et réparation automobile</i>	860	16,6	301	242	143	60	114
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1 664	32,2	268	266	439	449	242

Tableau 6 : Répartition des postes salariés par secteur d'activité agrégé et selon la taille de l'établissement (INSEE, 2018)

En 2017, sur 100 actifs ayant un emploi, l'indicateur de concentration d'emploi précise que 65 habitants de VGL travaillent également sur le territoire.

Sur VGL, le taux de **chômage** des 15-64 ans est passé de 10,9 % à 14,3 % entre 2007 et 2017. 56 % des personnes au chômage sont des femmes.

6) Les Zones d'Activités Économiques et les entreprises du territoire

Au travers de 15 ZAE réparties sur 13 communes du territoire, VGL promeut l'**économie** au **niveau local** et lui fournit des conditions adaptées (implantation, connexion très haut débit avec Vendée Numérique...). Le service Développement économique de la CdC propose un accompagnement personnalisé aux entreprises qui souhaitent s'y implanter.

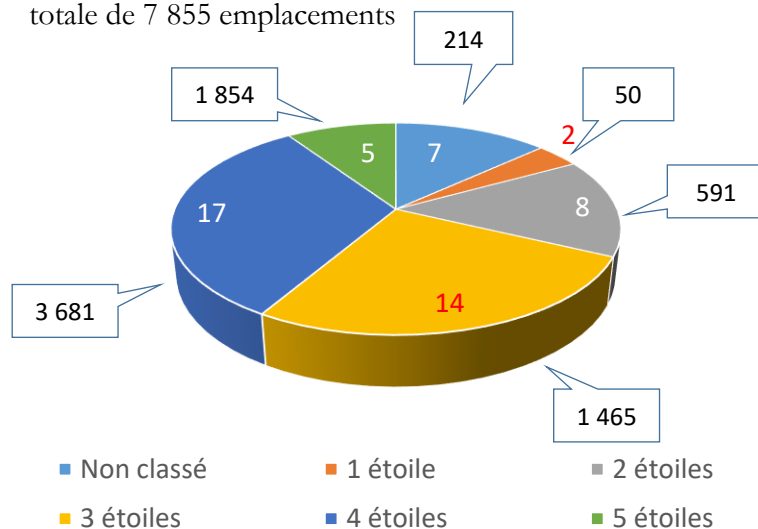
Différents **partenaires** sont actifs également auprès des entreprises locales :

- Le **Club Entreprises Littoral Atlantique** (CELA) regroupe une quarantaine de chefs d'entreprises qui partagent leurs expériences, leurs besoins (CV, intervention, formation...)
- **Initiative Vendée Centre Océan** et **Initiative Nord-Ouest Vendée**, pour le soutien aux créateurs et aux repreneurs d'entreprises
- Le **Groupement d'Employeurs Vendée Littorale** permet de partager des salariés à temps partiel entre plusieurs entreprises à la recherche de compétences communes
- Et bien sûr les **consulaires en Vendée** : Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), Fédération du Bâtiment de la Vendée, Chambre des Artisans des Travaux Publics et du Paysage, Chambre d'Agriculture.

7) Hébergements touristiques

Pour accueillir une nombreuse clientèle touristique, VGL propose :

- 7 **hôtels**, pour un total de 166 chambres
- 5 **résidences de tourisme** (et assimilés) et 4 **villages vacances**, d'un total de 4 287 lits
- Et 53 **campings**, principalement en moyenne et haute gamme, d'une capacité totale de 7 855 emplacements



Graphique 4 : Campings : classement, nombre total de lits ou d'emplacements (dans les bulles) (INSEE 2020)

3. Diagnostic déchets du territoire

3.1. Organisation du service Déchets

1) Compétences et principaux prestataires

VGL assure principalement la **collecte des déchets** et une partie de leur transport. Pour le reste, la collectivité fait appel à des prestataires et délègue le **traitement** des déchets ménagers et assimilés au syndicat départemental **Trivalis**.

Type de déchets	Responsable				
	Collecte		Transport		Traitement
OMR	Régie			Trivalis	
	Prestataire ¹				
Verre	Régie	Prestataire ₁	Régie ²	Trivalis ³	Trivalis
Papier			Trivalis ⁴		
Emballages			Trivalis ⁴		
Déchèteries	Régie		Trivalis		
Recyclerie	Les chantiers du réemploi (Délégation de Service Public)				
Textiles TLC	Le Relais Atlantique				

¹ En juillet-août, pour une partie de la collecte des professionnels en PàP

² Jusqu'au(x) centre(s) de transfert

³ Des centres de transfert aux lieux de traitement

⁴ Des centres de transfert au Vendée Tri

Tableau 7 : Compétences sur la gestion des déchets en 2021 (Rapport annuel VGL)

2) Moyens humains

Le service Déchets comptait **65 agents en régie** sur l'année **2020**. Pour gérer le surplus d'activité en saison estivale, le service a recruté **15 agents saisonniers** supplémentaires.

Service	Poste	Nombre d'ETP	Nombre d'agents
Collecte des déchets en PàP	Chauffeur - Ripeur	17,8	25
	Ripeur ¹	0,17	1
Collecte des déchets en PAV Brigade verte	Chauffeur de grue Agent de propreté	7,5	10
Déchèteries	Agent de déchèterie	9,5	10
Maintenance Gestion des contenants	Gestionnaire de bacs Opérateur en maintenance PAV	2	2
Relations avec les usagers	Agent administratif (accueil du public, secrétariat)	9 ²	11 ²
	Chargé de facturation		
	Standardiste		
	Assistant d'exploitation		
Prévention	Animateur	1	1
Encadrants	Responsable de service Coordonnateur / chef d'équipe	5	5
	TOTAL (en régie)		51,97

¹ Contrat avec un prestataire (juillet-août)

² Dont distribution des bacs jaunes

Tableau 8 : Agents au service Déchets, régie et prestataire (Rapport annuel VGL 2021)

3) Véhicules du service Déchets

En 2020, le service Déchets disposait de **16 véhicules** pour l'ensemble de ses activités, dont 6 bennes mono-compartmentées pour la collecte en PàP, 4 véhicules polybennes pour la collecte en PAV et 2 pick-up pour la Brigade verte (collecte des dépôts sauvages aux abords des PAV).

4) Budget et financement

En 2021, le service Déchets est porté :

- Pour le secteur du **Talmonçais**, par le Budget Général.

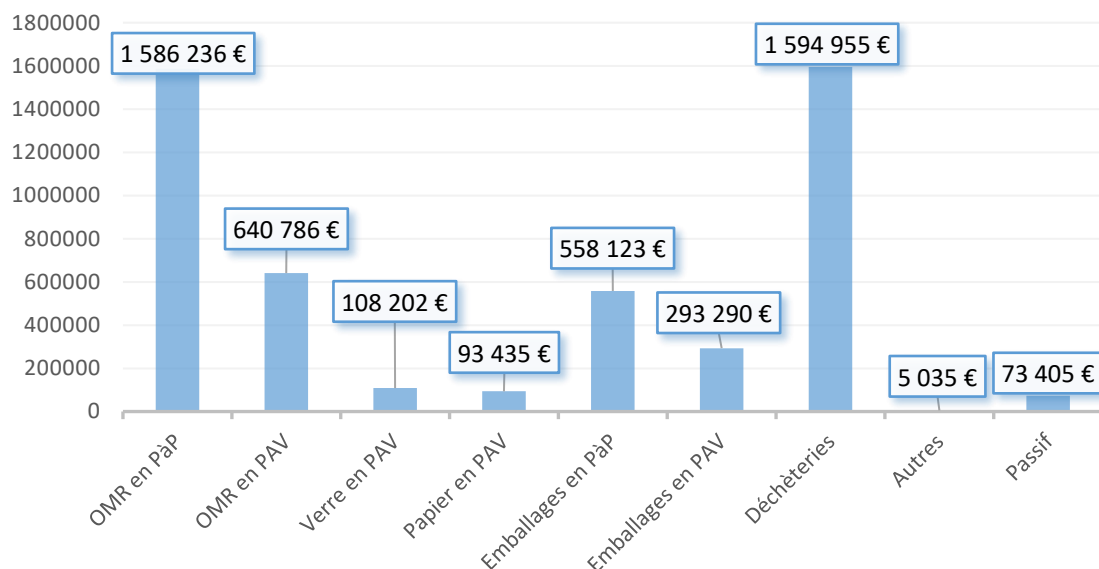
Son financement est assuré par la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** (TEOM, calculée sur la même base que la taxe foncière) **et** par la **Redevance Spéciale** (RS, payée par toute entreprise ou administration dont les déchets sont gérés par le service public).

- Pour le secteur du **Moutierrois**, par un Budget Annexe.

Sur ce territoire, le financement du service est réalisé grâce à la **Redevance Incitative** (RI). La RI comporte une partie fixe (basée sur les dépenses fixes du service : équipements, personnel...) et une partie variable (selon la production de déchets et la fréquence de leur collecte auprès de chaque foyer).

	Budget Général	Budget Annexe	TOTAL
Fonctionnement	4 622 615 €	1 343 036 €	5 965 651 €
Investissement	272 684 €	317 037 €	589 721 €
Total	4 895 299 €	1 660 073 €	6 555 372 €

Tableau 9 : Budget du service Déchets en 2021 (Rapport annuel VGL)

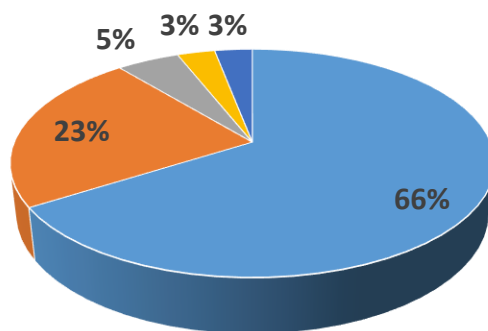


Graphique 5 : Coût de fonctionnement par activité du service Déchets en 2020 (Rapport annuel VGL)

Le coût moyen de **fonctionnement du service** s'élève à **126 €/hab. DGF** (non-aidé) en 2021.

Comme indiqué dans le tableau 14, le syndicat départemental **Trivalis** est en charge du traitement des déchets ménagers et assimilés : il perçoit donc le produit de la **vente des matériaux triés et valorisables** et les **aides** des divers **éco-organismes**.

En 2020, les **aides** versées à **VGL** se limitent au soutien financier de l'**ADEME** pour les dépenses engagées lors des actions de communication sur l'économie circulaire.



- TEOM
- Redevance Incitative
- Autres (dont régularisation Trivalis)
- Redevance Spéciale
- Reprise de subventions

Graphique 6 : Répartition des recettes du service Déchets en 2021 (Rapport annuel VGL)

3.2. Collecte des flux

Remarque importante : pour les calculs de ratio par habitant, les valeurs de références utilisées sont les populations municipales de l'INSEE, et non les populations DGF.

Populations VGL (INSEE)	Année						
	2010	2015	2017	2018	2019	2020	2021
Municipales	30 519	33 213	33 824	34 115	34 117 ¹	34 348 ¹	34 660 ¹
DGF	-	44 568	45 547	45 936	46 272	46 658	47 163

¹ Données utilisées par Trivalis : populations municipales totales de l'année N-3

Tableau 10 : Populations municipales et DGF de VGL (INSEE)

1) La collecte en porte-à-porte

La **collecte en porte-à-porte** (PàP) est réalisée auprès des usagers de l'ensemble du territoire depuis le 1^{er} janvier 2019, pour les ordures ménagères résiduelles (**OMR**) et les **emballages** : déchets des particuliers et déchets assimilés issus des professionnels et des collectivités.

Le seuil de collecte des **OMR assimilés** a été harmonisé au 1^{er} janvier 2018 sur tout VGL : il est limité à une production de **50 000 L par an** et à la **dotation totale** en bacs de **1 550 L**. En 2021, le service public collecte 435 producteurs de déchets non ménagers (448 en 2018).

Début 2019, les sacs jaunes ont été remplacés par des bacs pour la collecte des emballages sur l'ex-Moutierrois. Ainsi, cette collecte est harmonisée sur l'ensemble du territoire.

Les **fréquences de collecte** en PàP varient selon la situation géographique des communes et les saisons.

Période	Communes littorales (Jard, Longeville, St-Vincent-sur-Jard, Talmont)	Communes rétro-littorales (les 16 autres communes)
Basse saison octobre à mars	1 fois toutes les 2 semaines C0,5	1 fois toutes les 2 semaines C0,5
Haute saison avril à juin + septembre	1 fois par semaine C1	1 fois toutes les 2 semaines C0,5
Très haute saison juillet – août	1 fois par semaine ¹ C1	1 fois par semaine C1

¹ Les producteurs non ménagers peuvent bénéficier d'un 2^{ème} passage par semaine pour la collecte de leurs déchets OMR assimilés, sur demande.

Tableau 11 : Fréquence de collecte en PàP (Rapport annuel VGL 2021)

Depuis le 1^{er} janvier **2017**, la Vendée applique l'**extension des consignes de tri** à l'**ensemble des emballages**. Sur VGL, cela s'est traduit par une forte baisse de la collecte d'OMR compensée pour près de 60 % par la hausse du tonnage d'emballages collectés.

Flux	2017		2020		2021		Évolution 2021/2017
	t	kg/hab	t	kg/hab	t	kg/hab	kg/hab/an
OMR	5 884	174,0	4 397	128,0	4 341	125,2	- 28 %
Emballages	400	11,8	1 220	35,5	1 325	38,2	+ 223 %

Tableau 12 : Évolution des tonnages de collecte en PàP entre 2017 et 2021
(Rapports annuels VGL et populations municipales INSEE)

Des indicateurs de suivi permettent de mesurer l'efficacité des **circuits de collecte**.

Flux	2017		2020		2021	
	D ¹ (km)	Ratio kg/km ²	D ¹ (km)	Ratio kg/km ²	D ¹ (km)	Ratio kg/km ²
OMR	138 923	42,4	90 472	48,6	91 542	47,4
Emballages	40 503	9,9	85 256	14,3	90 450	14,6

¹ D : distance totale annuelle parcourue pour la collecte

² Masse de déchets collectés par km parcouru

Tableau 13 : Efficacité des circuits de collecte (Rapports annuels VGL)

En 2021, **63 %** des tonnages d'**OMR** sont collectés en **PàP**.

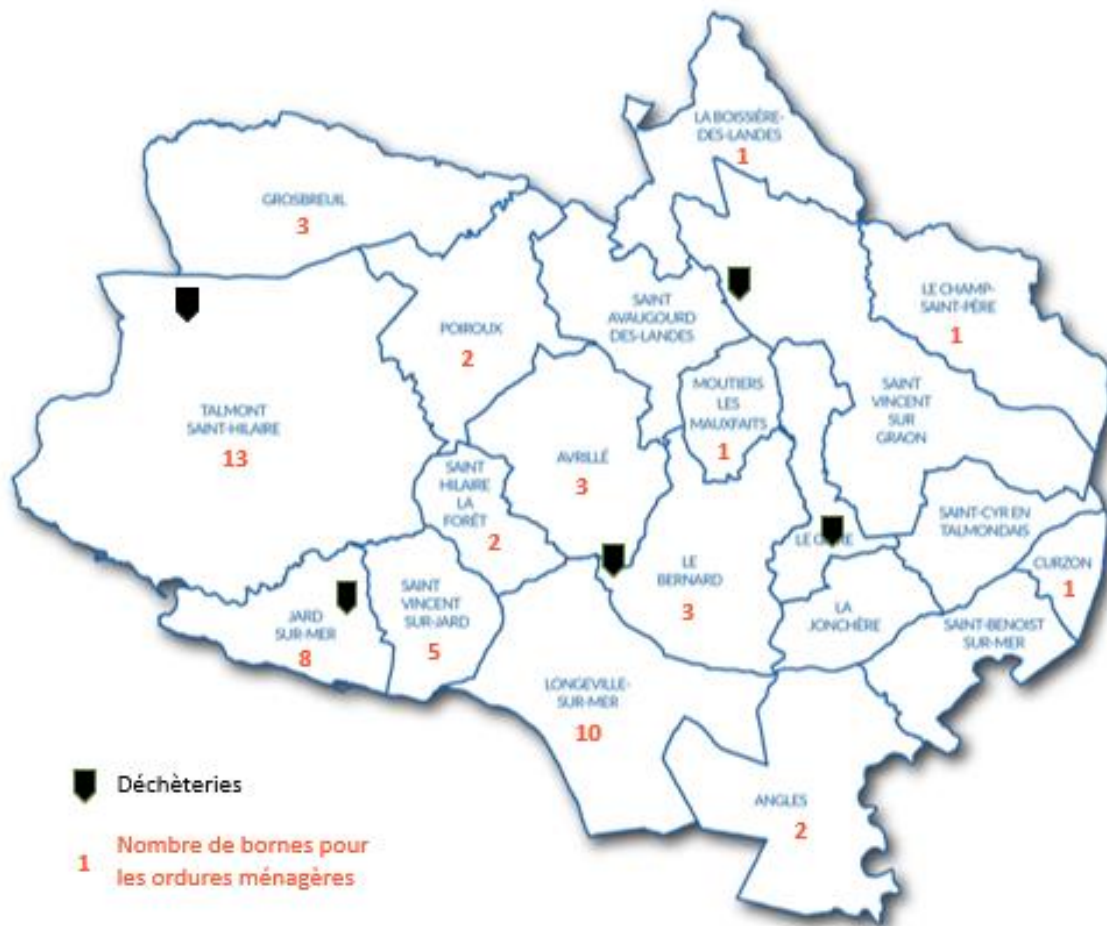
2) **Apport volontaire**

Des bornes de collecte (point d'apport volontaire, ou **PAV**) sont disposées par les agents VGL dans l'espace public pour le tri sélectif du **papier** (journaux / revues / magazines, ou JRM), du **verre**, des **emballages** et des bornes **textiles / linge / chaussures** (TLC) (dont 4 en déchèteries).

Flux	En 2021	Tonnages collectés			Évolution des tonnages 2021/2017
	Nbre de contenants publics et privés	2017	2020	2021	
OMR	57	1 574	2 206	2 559	+ 63 %
Emballages	266	895	711	761	- 15 %
Verre	206	2 374	2 630	2 847	+ 20 %
Papier (JRM)	159	1 156	942	945	- 18 %
Textiles (TLC)	41	197	231	237	+ 20 %

Tableau 14 : Équipement du territoire en PAV et tonnages collectés par flux (Rapports annuels VGL)

Les 57 bornes destinées aux **OMR** concernent essentiellement les communes littorales ou rétro-littorales, en particulier pour la collecte d'OMR des résidents secondaires et des touristes en fin de séjour. En 2021, **37 %** des tonnages d'**OMR** sont collectés en **PAV**.



Carte 2 : Les bornes d'OMR et les déchèteries sur VGL (2020)

Comme pour le PàP, la **fréquence de collecte** des **PAV** dépend du lieu et de la saison.

Période	OMR	Emballages	Verre	Papier
Basse saison Octobre à mars	C0,25 ² à C4	C0,25 à C3	C0,25 à C1 ¹	C0,25 à C1
Haute saison Avril à juin + septembre	C0,25 à C4	C0,25 à C4	C0,25 à C1	C0,25 à C1
Très haute saison Juillet – août	C0,25 à C7 ³	C0,25 à C7	C0,25 à C2	C0,25 à C1

¹ C1 : une collecte de PAV par semaine

² C0,25 : une collecte de PAV toutes les 4 semaines

³ C7 : sept collectes de PAV par semaine

Tableau 15 : Fréquences de collecte des PAV (Rapport annuel VGL 2021)

Des collectes supplémentaires des bornes de tri en PAV peuvent être réalisées auprès des producteurs non ménagers, sur demande.

Flux	OMR	Emballages	Verre	Papier (JRM)
Taux de remplissage moyen ¹ à la levée en 2019	51 %	47 %	51 %	49 %
Taux de remplissage moyen ¹ à la levée en 2020	68 %	66 %	68 %	66 %

¹ : Au moment de la levée de la colonne PAV, l'agent de collecte évalue le taux de remplissage de la colonne entre 25 %, 50 %, 75 % ou 100 % pleine.

Tableau 16 : Évolution des taux de remplissage moyens des PAV (VGL)

En 2020, l'optimisation des circuits de collecte des PAV a permis d'élever les **taux de remplissage** moyens de l'ensemble des flux par rapport à l'année précédente.

Néanmoins, il reste une marge de progression car les agents de collecte ont encore enregistré 44 % des levées avec un taux de remplissage inférieur ou égal à 50 %, et 982 colonnes en **débordement**, soit une moyenne annuelle de 4,8 % des levées (au lieu de 393 débordements en 2019).

3) Les déchèteries

5 déchèteries publiques sont réparties sur le territoire de VGL. Leur localisation est sur la carte 3 (page 15).

Ces déchèteries sont équipées d'un système de **barriérage** : les usagers doivent donc présenter leur **carte d'accès** (Pass' Vendée Grand Littoral) pour y entrer et y déposer leurs déchets. Le Pass' est valable sur les 5 déchèteries et donne droit à **24 passages par an**. L'accès est limité aux véhicules d'un PTAC inférieur à 3,5 tonnes. Les dépôts ne doivent pas dépasser **3 m³ par jour** (ou 10 m³ par jour pour les déchets verts).

Les **usagers professionnels** et les **services techniques municipaux** ont accès aux 5 déchèteries publiques selon une **règlementation spécifique** : utilisation d'un Pass' professionnel, dépôts facturés selon leur composition...

Horaires d'été, d'avril à septembre : 8h30-12h30 et 14h00-17h30 (jusqu'à 15 mn avant fermeture)

Horaires d'hiver, d'octobre à mars : 9h00-12h00 et 14h00-16h30 (id)

	Jard-sur-Mer	Le Givre	Le Bernard	St-Vincent-sur-Graon	Talmont-St-Hilaire
Lundi		Ouvert	Ouvert		Ouvert
Mardi	Ouvert	Ouvert		Ouvert	Ouvert
Mercredi	Ouvert		Ouvert		
Jeudi	Ouvert	Ouvert		Ouvert	
Vendredi	Ouvert	Ouvert	Ouvert		Ouvert
Samedi	Ouvert	Après-midi	Matin	Ouvert	Ouvert

Tableau 17 : Jours d'ouverture des 5 déchèteries de VGL (2021)

En 2020, malgré leur fermeture pendant 2 mois du fait de la Covid-19, les déchèteries ont été très fréquentées par les usagers.

Les dépôts d'amiante n'ont pas lieu toute l'année. Ils nécessitent une pré-inscription des déposers, la réservation de matériel et d'équipements adaptés à la dangerosité de ces déchets pour leur collecte et leur transport.

Début juillet 2019, Trivalis a organisé la collecte exceptionnelle et gratuite de feux de détresse périmés dans 5 ports vendéens, dont Port Bourgenay à Talmont-Saint-Hilaire. La réception et la manipulation de ces déchets dangereux étaient réalisées par des artificiers de l'entreprise Jacques Couturier Organisation, en sécurité. Cette démarche a été initiée pour éviter que les plaisanciers déposent les feux de détresse passés de date dans les ordures ménagères ou les déchèteries, avec le risque de provoquer un incendie dans l'un des centres gérés par Trivalis.

Depuis début décembre 2020, les metteurs sur le marché des feux de détresse sont soumis aux obligations d'une responsabilité élargie des producteurs (REP), pour la gestion de ces produits en fin de vie. Cette REP est en place depuis le 1^{er} janvier 2022.

4) [La recyclerie de Talmont-Saint-Hilaire](#)

Créée en 2015, la [recyclerie de Talmont-Saint-Hilaire](#) est devenue support d'insertion, puis passée en délégation de service public (DSP) avec [Les Chantiers du Réemploi](#) en juillet 2019. Initialement, l'approvisionnement de la recyclerie se fait uniquement à partir de la collecte préservante dans les 5 déchèteries de VGL : mobiliers, vélos, télévisions, outils de bricolage, jouets complets, articles de sports, livres, DVD, vaisselle, décoration... Tout est nettoyé et vérifié pour une éventuelle réparation, puis mis en vente dans le magasin à prix très abordable. Jours et horaires d'accueil du public : depuis le 16 mai 2020, les mercredis et samedis, de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30. Depuis le 19 juin 2020, une permanence est organisée pour les dons directement à la recyclerie tous les vendredis de 9h00 à 12h30, puis de 13h30 à 15h30.

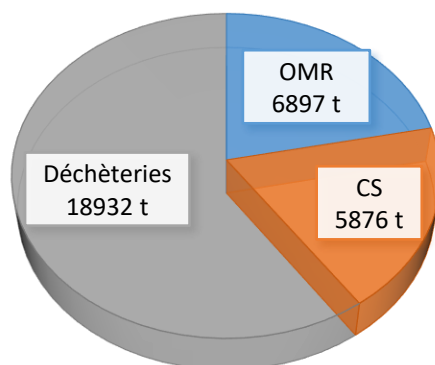
En **2021**, la recyclerie a collecté **113 tonnes d'objets** en provenance des déchèteries de VGL et des dépôts directs des particuliers au site de Talmont : sur ce flux, **79,5 tonnes d'objets** ont été valorisés pour bénéficier d'une **deuxième vie**. Cela, malgré 1 mois d'inactivité complète et 4 mois d'inactivité partielle liés au contexte Covid-19.

Sur l'aspect social, Les Chantiers du Réemploi ont accueilli une moyenne de **10 salariés en insertion** dans la structure.

3.3. Évolution des flux de déchets

1) Les déchets ménagers et assimilés (DMA)

Les **déchets ménagers et assimilés** regroupent la **collecte sélective** (CS, qui concerne les emballages, le verre, les papiers et les textiles / linge / chaussures apportés aux bennes TLC), les **OMR** (= déchets ménagers au domicile + les assimilés - la CS), et les dépôts en **déchèteries**.



Graphique 7 : Tonnages de DMA sur VGL en 2021 (Rapport annuel 2021)

Sur la décennie 2010-2020, la collecte des DMA (rapportée à l'habitant par an) était en nette baisse, conformément à l'objectif fixé à 10 % par la loi TECV de 2015 (voir page 2).

Mais en 2021, la production de DMA par habitant a fortement augmenté, spécialement pour la collecte en déchèteries.

	2010	2020	2021
DMA collectés	27 660 t	28 271 t	31 705 t
Population INSEE (hab.)	28 551	33 761	34 660
Production de DMA (en kg/hab./an)	968,8	837,4	914,7
Indice	100	86,4	94,4

Tableau 18 : Évolution des DMA de 2010 à 2021 (Rapports annuels VGL 2020 et 2021)

2) Les ordures ménagères résiduelles (OMR)

De **2010 à 2018**, la moyenne de production individuelle d'**OMR** a **baissé** de 32,5 %. Mais un **palier** semblait atteint **jusqu'en 2020** (192,3 kg d'OMR/hab.). Une **hausse** a même été constatée **en 2021** avec **199,0 kg d'OMR/hab.**

Pour vérifier la performance du tri des déchets, Trivalis organise régulièrement des analyses de composition, dites « caractérisations » pour chaque collectivité de Vendée.

La **caractérisation d'OMR** effectuée en 2022 pour Vendée Grand Littoral montre une forte proportion de **déchets compostables** : plus de **44 %**.

D'autre part, plus de **37 %** des déchets jetés dans les OMR sont **valorisables autrement** : des emballages, des papiers, des textiles et d'autres déchets collectables en déchèteries.

Au final, **moins de 20 % des déchets** se trouvant dans les **OMR** ne sont effectivement **pas valorisables** par les techniques actuelles.

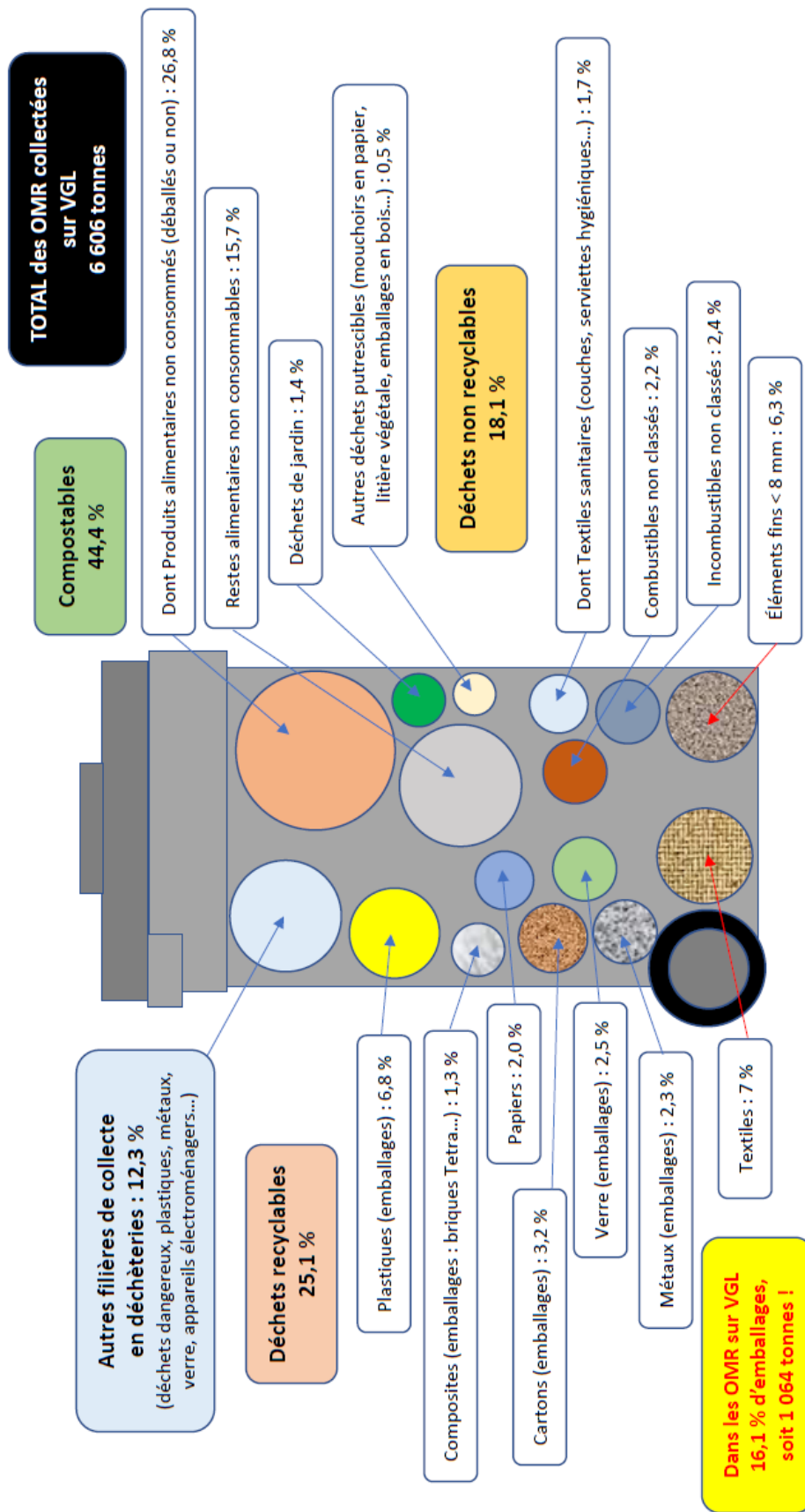


Schéma 2 : Composition moyenne d'un bac d'OMR de VGL à partir de la caractérisation faite en 2022, en % sur OMR humides (Trivalis)

3) La collecte sélective

Entre 2010 et 2020, la **collecte sélective** (CS) est en **augmentation** régulière, pour atteindre 160,3 kg/hab. en 2020.

Flux	Tonnages collectés en 2020	Évolution des tonnages 2020/2017	Évolution des tonnages 2020/2010
Verre	2 630 T	+ 11 %	+ 27 %
Papier (JRM)	942 T	- 18 %	- 19 %
Emballages	1 931 T	+ 49 %	+ 160 %

Tableau 19 : Les 3 principaux flux de la CS et leur évolution (Rapports annuels VGL)

Depuis le 1^{er} janvier **2017**, l'**extension des consignes de tri** à tous les **emballages** sur l'ensemble de la Vendée a logiquement fait exploser les tonnages d'emballages collectés, même si une partie de ce gisement est encore présent dans les OMR.

En 2020, la production d'emballages atteint 56,2 kg/hab. : 35,5 kg collectés en PàP et 20,7 kg collectés en PAV.

Pour évaluer la qualité du **tri des emballages**, Trivalis prélève régulièrement des échantillonnages sur les collectes réalisées par les collectivités, en PàP comme en PAV. Selon la norme officielle, le nombre de caractérisations des emballages peut varier entre 10 et 24 par an, selon l'homogénéité des résultats constatés en année N-1. Lors de ces **caractérisations** pour VGL, 1 agent de Trivalis et 1 de la collectivité trient et pèsent 23 types d'emballages distincts. En fin d'année, la moyenne des résultats est calculée sur les 18 dernières caractérisations (maximum) : la qualité des flux et les taux de refus constatés déterminent la contribution de VGL à Trivalis sur le traitement des emballages.

	2017	2020	2021	2022
Nombre de caractérisations pour VGL (PàP/PAV)	18 (-/-)	3 (3/0) ¹	8 (8/0)	12 (12/0) ²
Types d'emballages				
Acier (y compris imbriqués)	10,25	7,49	10,66	71,61
Aluminium (y compris les petits alus : capsules...)	2,29	3,32	3,03	
Briques (Tetra, ELA)	4,46	2,85	3,76	
Cartonnettes	28,20	30,33	26,12	
Bouteilles et flacons en plastique (PET clair, PET foncé, PEHD, PP, PS)	21,12	20,46	24,26	
Pots et barquettes en plastique (PET clair, PET foncé, PEHD, PP, PS)	6,72	5,01		
Emballages en plastique souple : films, sacs de collecte (PE)	2,54	2,23	2,69	
Refus : films plastiques non PE	1,21	3,28	2,84	
Refus : pots et barquettes operculés + de couleur foncée (noir, brun...)	3,24	4,45	4,65	3,60
TOTAL des refus pourtant intégrés dans les consignes de tri des emballages (les 2 catégories ci-dessus)	-	7,73	7,49	6,43

Refus : indésirables vrais (OMR, vêtements, nourriture, poêle à frire, jouets...)	8,92	7,63	6,38	8,12
Refus : verre	2,43	0,74	1,98	0,93
Refus : papiers	4,27	4,77	6,69	3,79
Refus : emballages imbriqués (non aciers)	0,94	1,87	1,52	3,47
Refus : emballages souillés	1,94	0,81	3,08	2,93
Refus : éléments fins non triables (< 40 mm)	1,46	4,76	2,34	2,71
TOTAL des vrais refus	-	20,57	21,99	21,95
Refus de caractérisations PAP (en moyenne)	18,14	28,30	29,48	28,37
Refus de caractérisations PAV (en moyenne)	26,84	-	-	-
Refus de caractérisations PAP+PAV (en moyenne)	24,42	28,30	29,48	28,37
Refus de caractérisations PAP+PAV (en moyenne, sans les refus de papiers)	20,15	23,53	22,79	24,58

¹ Peu de caractérisations réalisées en 2020 du fait des restrictions Covid. Résultats peu représentatifs...

² En 2022, les caractérisations ne distinguent plus les 7 familles d'emballages valorisés par recyclage ; mais uniquement les 8 types de déchets classés parmi les refus (sur fond bleu ou gris dans le tableau).

Tableau 20 : Caractérisations des emballages et taux de refus (% en masse) sur VGL (Trivalis)

Remarques sur le fonctionnement du Vendée Tri :

Au Vendée Tri, les différentes résines plastiques sont identifiées et séparées par **tri optique**.

Parmi les **refus**, les films plastiques non PE, les pots et barquettes operculés ou de **couleur foncée** (noir, brun...) sont bien des emballages... Mais la technologie actuelle ne permet pas de les détecter (couleur foncée) ou de les recycler : filière non existante, **emballages multimatières** pour les pots et barquettes operculés. Avant 2019, ces emballages étaient considérés comme de vrais refus, contrairement au bon geste de tri !

Au Vendée Tri, le **verre d'emballage** et les **papiers** sont considérés aussi comme des **refus**, car ils doivent être déposés dans les PAV dédiés, mais pas dans les emballages. Néanmoins, dans le process du Vendée Tri, une ligne de tri permet de séparer les papiers pour les valoriser.

Quand des **emballages** sont **imbriqués** l'un dans l'autre, leurs matières différentes ne peuvent pas être détectées (sauf les aciers) donc recyclées. Ex : pot et opercule de yaourt

Sont considérés comme « **emballages souillés** », une bouteille ou une boîte de conserve non vidées, une cartonnnette imbibée de sauce...

Parmi les refus « **éléments fins** », seuls les emballages fins métalliques (en acier ou en alu) sont récupérés et valorisés.

Sur **VGL**, le **tri des emballages** peine à atteindre et à se maintenir au-dessus de **75 %** d'efficacité sur l'année. Plusieurs explications possibles :

- Une part importante et régulière (7 à 10 % par an) de déchets qui ne sont manifestement pas des emballages dans cette collecte : les **indésirables vrais**.

- Les taux de refus dans les prélèvements en **PAV** sont généralement **plus élevés** que dans les PAP. En 2017, dans certaines collectivités vendéennes, deux fois plus de refus dans leurs PAV qu'en PAP !

- Le **non-respect des consignes de tri** (vider les emballages...) et de la collecte sélective (présence de verre et de papiers)

- Les taux de refus constatés sur la **frange littorale** vendéenne sont en général supérieurs à ceux des territoires centraux ou bocagers : en 2019, plus de 30 % de refus (avec papiers) sur VGL, les îles d'Yeu et de Noirmoutier, Les Sables-d'Olonne Agglomération, Océan Marais de Monts. Par contre, le Pays de Saint-Gilles et Sud Vendée Littoral avaient de meilleurs résultats. Pour autant,

les caractérisations montrent que les taux de refus ne sont pas significativement plus élevés durant l'été touristique que sur le reste de l'année : les estivants originaires de régions ne pratiquant pas l'extension des consignes de tri des emballages ne font pas plus d'erreurs, mais trient moins d'emballages, probablement.

4) Les flux déposés en déchèteries

En **déchèterie**, la quantité annuelle de dépôts par usager avait nettement augmenté de 2010 à 2019, avec respectivement 488 et 570 kg/hab./an. En **2020**, une **nette baisse** des apports aboutit à un résultat de 463,8 kg/hab.

Flux	Tonnages collectés				Évolution 2021/2017
	2017	2018	2020	2021	
Bois	771	726	813	942	+ 22 %
Cartons	490	531	509	571	+ 17 %
DEA ¹	1 022	1 165	1 299	1 495	+ 46 %
D3E ²	459	476	487	555	+ 21 %
DDS ³	58	83	148	172	+ 197 %
Huile de vidange	14	15	14	14	Stable
Huile de friture	7	9	6	7	Stable
Déchets verts	6 636	6 193	5 477	6 336	- 5 %
Gravats	4 167	4 333	3 800	5 051	+ 21 %
Métaux	598	643	716	839	+ 40 %
Plaques de plâtre	139	154	140	170	+ 22 %
Plastiques rigides et films souples	245	243	243	264	+ 8 %
Polystyrène expansé	1	1	1,7	2	+ 100 %
Réemploi (vers la Recyclerie)	nc	31	97	72	-
Souches	130	129	126	279	+ 115 %
Déchets ultimes (tout-venant)	2 072	2 135	2 064	2 229	+ 8 %
Amiante	10	20	27	nc	-
TOTAL	16 809	16 887	15 968	18 932 ⁴	

¹ DEA : déchets d'éléments d'ameublement

² D3E : déchets d'équipements électriques et électroniques

³ DDS : déchets diffus spécifiques, issus de produits chimiques dangereux

⁴ Tonnage annuel collecté en déchèteries, hors réemploi et amiante

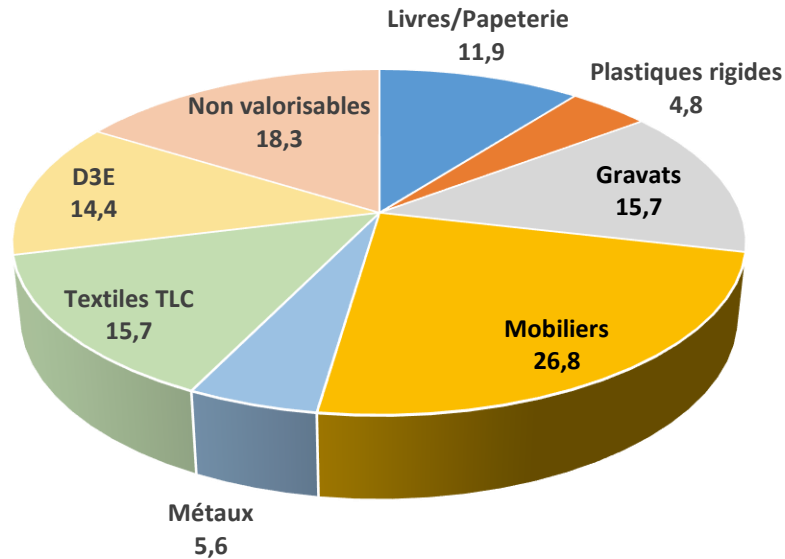
Tableau 21 : Tonnages des différents flux de déchets collectés en déchèteries
(Rapports annuels VGL)

En 2021, les trois principaux flux collectés en déchèteries étaient :

- Les **déchets verts** : 33,5 % du tonnage total des dépôts (hors réemploi et amiante)
- Les **gravats** : 26,7 % du tonnage total
- Les **déchets ultimes** : 11,8 % du tonnage total

5) Évolutions à la recyclerie de Talmont

Malgré la Covid-19, l'activité des Chantiers du Réemploi se développe en 2021, et propose une 2^{ème} vie à de multiples objets détournés des 5 déchèteries de VGL, mais aussi issus d'apports directs à la recyclerie de Talmont.



Graphique 8 : Origines des objets collectés à la recyclerie (en tonnes) selon les filières de déchèteries (Rapport annuel 2021 de la recyclerie)

3.4. Transfert et traitements des déchets

VGL assure la compétence collecte des DMA. Mais le syndicat départemental Trivalis est responsable du transport, du traitement et de la valorisation de ces déchets.

1) Les centres de transfert

Les flux de déchets issus de la **collecte sélective** sont **massifiés** en centres de transfert pour diminuer le coût de leur transport à la tonne.

2) Traitements

Après passage des OMR dans l'une des deux usines de tri mécano-biologique (TMB) vendéennes, la part des déchets non fermentescibles rejoint les déchets ultimes (tout-venant) des 5 déchèteries pour être enfouis dans l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Sainte-Flaive-des-Loups (3 autres ISDND sont réparties sur le reste de la Vendée).

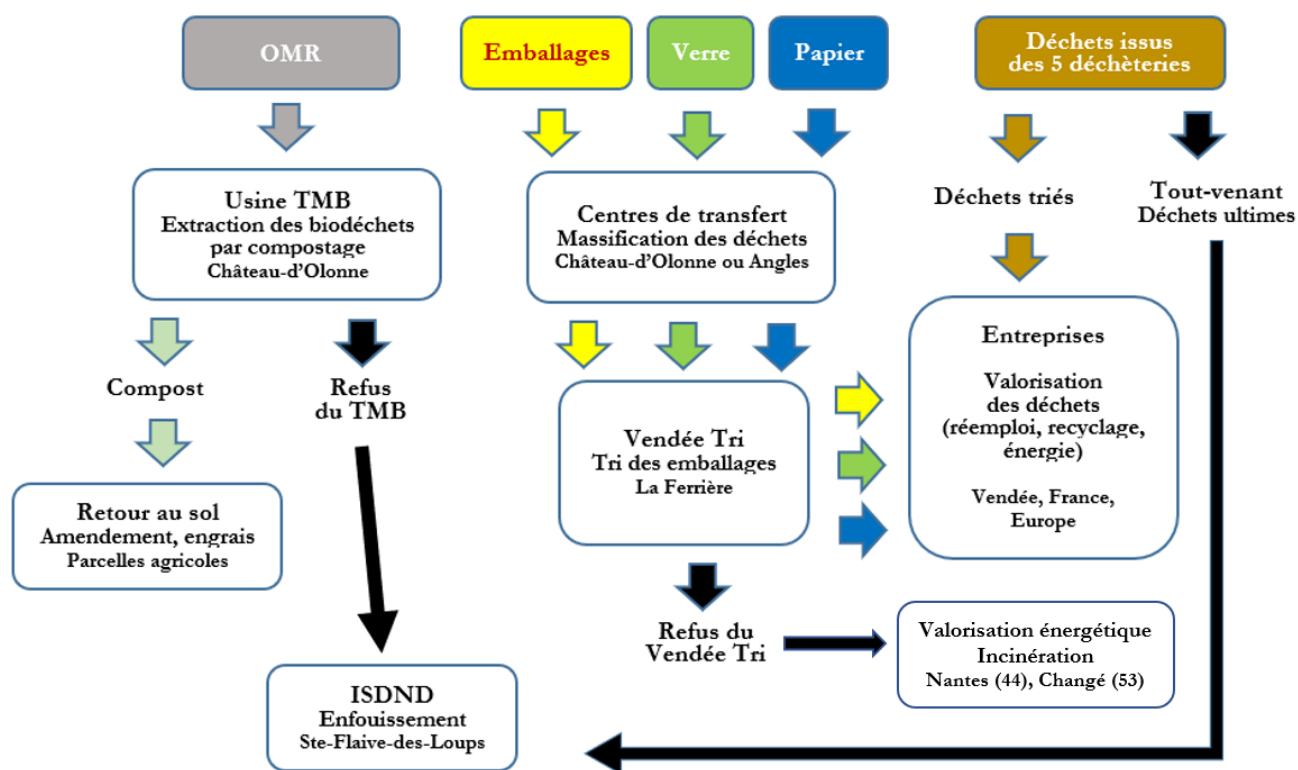


Schéma 3 : Tri et valorisation des déchets de VGL

Au final, près de **78 % des déchets collectés** sur VGL sont **valorisés en 2020**, soit par recyclage matière pour la fabrication de matières premières dites « secondaires », soit par retour au sol de leur matière organique (agriculture, jardins et espaces verts) ou méthanisation.

	2010	2017	2018	2019	2020	2021
Valorisation matière (T)	nc	12 611	13 251	13 777	13 443	15 590
Valorisation organique (T)	nc	10 569	9 688	9 181	8 120	9 475
Total Valorisation déchets (T)	15 922	23 180	22 939	22 958	21 563	25 065
Déchets Dangereux (T)	80	80	107	169	168	172
Aucune valorisation, enfouissement (T)	11 658	6 039	5 762	6 157	6 013	6 694
Indice du taux d'enfouissement	100	51,8	49,4	52,8	51,6	57,4
Taux global de valorisation ¹ (%)	57,6	79,3	79,9	78,7	78,1	78,8
Population municipale (hab)	30 519	33 824	34 115	34 117	34 348	34 660
Production de déchets non valorisés (kg/hab)	382	179	169	180	175	193
Taux de valorisation en déchèteries hors DI ² et DD (%)	70,8	74,7	74,7	73,1	75,2	75,6

¹ Ce taux global de valorisation n'inclut pas les DDS

² DI : déchets inertes (gravats déposés en déchèteries)

Tableau 22 : Traitement et valorisation des déchets (Rapports annuels VGL)

La **valorisation matière** concerne les déchets suivants : verre + papier + emballages (à la sortie du Vendée Tri) ; bois + cartons + DEA + D3E + gravats + métaux + plastiques rigides ou souples

+ polystyrène + placoplâtre hors déclassé (issus des déchèteries) ; textiles ; métaux (en sortie des TMB).

Pour la **valorisation organique** : végétaux + souches (issus des déchèteries) ; compost (en sortie des TMB).

Les **déchets dangereux** (DD) regroupent ceux des armoires DDS et les huiles en déchèterie + les extincteurs + les piles.

L'**enfouissement** s'applique actuellement aux déchets ultimes (tout-venant) des déchèteries + à l'amiante + aux refus des TMB + au déclassé des placoplâtres.

Sur la période de 2010 à 2020, l'élimination des déchets par **enfouissement en ISDND** a largement répondu à l'objectif de **réduction** de 30 % inscrit dans la loi TECV de 2015.

Pour répondre à cet objectif national, Trivalis a lancé en janvier 2022 la construction d'une unité de production de **combustible solide de récupération (CSR)** sur le site de l'usine de TMB de Saint-Christophe-du-Ligneron.

Les CSR seront produits à partir des refus de 4 centres de TMB (vendéens et régionaux) et des déchets ultimes des déchèteries : plastiques non recyclables, textiles usagés, papiers et cartons souillés non compostés... Après broyage, les déchets utilisés seront traités (extraction des métaux et des matières polluantes), affinés et expédiés pour se substituer aux énergies fossiles en installations industrielles, et permettre la production de chaleur en milieu urbain et/ou d'électricité. Cette unité de production sera en service en septembre 2023, pour la fabrication de 15 000 tonnes de CSR.

4. Actions engagées sur la prévention des déchets

4.1 Au niveau départemental

Dès sa création en **2003**, le syndicat mixte **Trivalis** a travaillé sur la prévention et la réduction des déchets en Vendée. En 2009, Trivalis regroupe ces actions dans un **programme départemental de prévention des déchets**.

En 2015, la dynamique de prévention menée par Trivalis est reconnue par la labellisation **Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage** du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, portée par l'ADEME.

Ainsi, de 2003 à 2019, la production moyenne d'ordures ménagères a diminué de 118 kg/habitant/an.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'**extension des consignes de tri** à l'ensemble des **emballages** est pratiquée sur tout le département. Le centre Vendée Tri reçoit plus de 30 000 tonnes d'emballages par an (voir le schéma 3, page 24).

En parallèle, Trivalis accompagne la mise en place de solutions structurantes en Vendée : sur le **réemploi** avec le réseau de **recycleries** ou le développement de la **consigne** de bouteilles en verre, sur la **coopération économique** (implantation d'une conserverie afin de lutter contre le gaspillage alimentaire)...

Sur la période **2019-2021**, le programme de prévention des déchets et d'économie circulaire de Trivalis propose diverses actions de sensibilisation à la réduction des déchets, dont :

- Des stands « **Tous au jardin** » : promotion des techniques de broyage, de paillage et de passage de déchets végétaux auprès des particuliers
- Des ateliers « **C'est moi qui l'ai fait** » : fabrication de produits ménagers ou cosmétiques pour limiter les emballages
- L'opération « **Mon commerçant zéro déchet** » : sensibilisation des commerçants vendéens à la vente en vrac et à l'acceptation des contenants apportés par les clients...

- La **sensibilisation des touristes** aux modes de consommation alternatifs

4.2. Au niveau communautaire

En terme de prévention des déchets, **VGL relaie** localement les actions lancées par **Trivalis** au niveau départemental, comme la promotion de l'autocollant « Stop pub » sur les boîtes aux lettres ou l'opération « Le tri est de la fête » à destination des organisateurs de manifestations sur le territoire.

Mais VGL conduit aussi ses propres actions.

1) Valorisation matière des biodéchets : le compostage

VGL fournit un **composteur aux habitants** qui souhaitent valoriser leurs biodéchets, et diminuer ainsi la masse de leurs OMR.

Année	2017	2018	2019	2020 ¹	2021	2022	TOTAL
Nombre de composteurs individuels distribués	222	565	783	560	1 048	920	4 098

¹ Année impactée par la Covid-19

Tableau 23 : Distribution de composteurs individuels aux usagers de 2017 à 2022 sur VGL

En 2009 est née la **plateforme de compostage partagé** de **Grosbreuil**. Elle est gérée par les membres de l'association « Compostons ensemble à Grosbreuil », qui compte un peu moins de 200 adhérents (pour 2 € par an). En 2022, les dépôts ont lieu le samedi de 10h à 12h. 25 à 40 particuliers adhérents viennent chaque semaine porter leurs biodéchets (BD = restes alimentaires et déchets végétaux). Les restes alimentaires sont pesés à l'entrée, puis placés dans un biorécepteur. Le restaurant scolaire des deux écoles primaires de Grosbreuil vient aussi alimenter la plateforme. Les déchets verts sont broyés une ou deux fois par an par un prestataire, et intégrés au compost en formation au fur et à mesure. Quand le biorécepteur est plein, il est vidé pour former un andain, couvert d'une bâche. Une quinzaine de fois par an, l'andain est retourné pour le décompacter et l'aérer par le prestataire Compost in situ. Le suivi technique (prises de température, analyses biochimiques du compost) est assuré par Trivalis. Quand le compost est mûr, il est distribué aux adhérents de l'association, au prorata de leurs dépôts de restes alimentaires.

Origine des dépôts	Masse de BD ¹ valorisés en 2019 (tonnes)	Masse de BD ¹ valorisés en 2020 (tonnes)	Masse de BD ¹ valorisés en 2021 (tonnes)	Masse de BD ¹ valorisés en 2022 (tonnes)
Particuliers adhérents	16,615	12,371 ²	15,700	14,958
Restaurant scolaire	1,927	1,292 ²	2,380	2,160
TOTAL	18,542	13,663 ²	18,080	17,118

¹ : Hors déchets végétaux à broyer.

² : Malgré 2 mois de fermeture liée à la Covid-19.

Tableau 24 : Tonnages de biodéchets collectés à la plateforme de compostage de Grosbreuil

En plus du détournement des biodéchets des OMR, la plateforme assure un rôle social important par sa gestion associative, et un rôle pédagogique auprès des élèves de l'école publique La rivière aux enfants et de l'école Saint-Louis (activités au jardin, réduction du gaspillage alimentaire...).

Depuis le 1^{er} mars 2014, le territoire compte aussi un **pavillon de compostage** à la résidence du Point du jour à Moutiers-les-Mauxfaits. Mis en place par Compost in situ en partenariat avec Trivalis, le pavillon d'une capacité de 10 m³ est géré au quotidien par une douzaine de bénévoles de la résidence, qui disposent également des parcelles du jardin partagé adjacent. La Mairie de Moutiers fournit régulièrement du broyat de déchets végétaux issus des espaces verts communaux pour structurer le compost. Chaque année, environ 400 kg de restes alimentaires sont ainsi valorisés, et détournés des OMR.

2) Action sur le réemploi : la recyclerie de Talmont-Saint-Hilaire

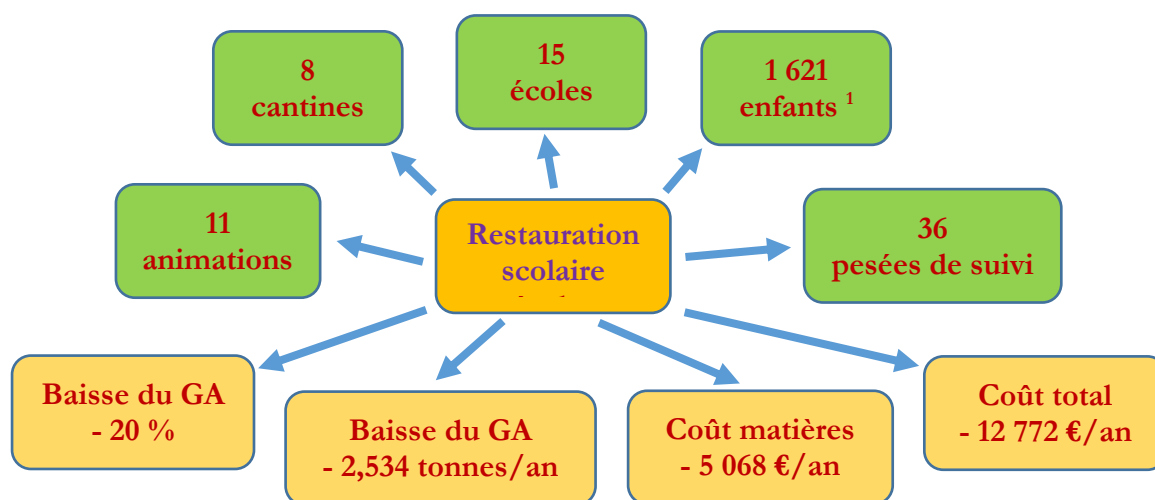
La **recyclerie de Talmont** et l'évolution de son activité ont été présentées aux chapitres 3.2.4. (page 17) et 3.3.5. (page 23). Les informations sur la recyclerie et ses **actualités** sont relayées sur le site internet VGL et ses autres vecteurs de **communication**.

4.3. Création d'un poste d'animateur de prévention des déchets

De **mai 2016 à mai 2019**, le syndicat mixte Trivalis a accompagné les intercommunalités vendéennes pour le recrutement de 6 animateurs(trices) de prévention des déchets, avec les soutiens technique et financier de l'ADEME Pays de la Loire, sur une ou deux thématiques déchets. Les CdC du Pays Moutierrois et du Talmondais se sont jointes à la CdC du Pays de Sainte-Hermine et au SMEOM de Luçon pour travailler sur la lutte contre le **gaspillage alimentaire** (GA) d'une part, et sur la réduction et la valorisation des **déchets végétaux** d'autre part.

1) Lutte contre le gaspillage alimentaire

Premier public ciblé : la restauration collective.



¹ Effectif moyen sur l'année scolaire 2018-2019.

Schéma 4 : Bilan des actions menées sur le GA en restauration scolaire de 2016 à 2019

Chaque restaurant scolaire a initié la démarche par un **diagnostic du GA**. Puis des **pesées de suivi** sur une semaine (de 1 à 7 opérations de 2017 à 2019 selon les établissements) ont permis de constater l'efficacité des actions correctives mises en place localement par le personnel de restauration et les autres acteurs : enseignants, gestionnaires municipaux.

Par extrapolation de la baisse observée sur la totalité de l'année scolaire, **2,5 tonnes de biodéchets** peuvent être évitées sur l'ensemble des restaurants.

Extrapolées également, les **économies financières** potentielles indiquées au schéma 4 se basent sur des indicateurs définis par l'ADEME en 2018 : en moyenne, 2 €/kg pour l'achat de matières premières (coût matière) et 5.04 €/kg pour le coût total de préparation des plats (matières premières, énergie, matériel, frais de personnel...).

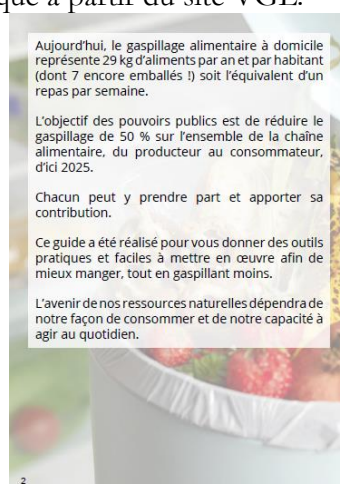
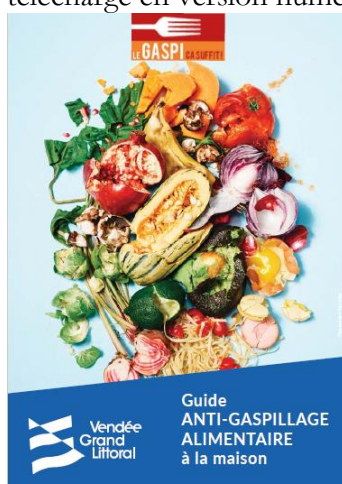
En 2016, l'animateur de prévention avait convaincu les responsables de 9 **établissements d'hébergement pour personnes âgées** d'y évaluer également le gaspillage alimentaire. Sur Vendée Grand Littoral, les EHPAD Pierre Genais à Avrillé, L'ermitage à Moutiers-les-Mauxfaits et Le Havre du Payré à Talmont-Saint-Hilaire étaient concernés. Seul l'EHPAD Le Havre du Payré a effectué régulièrement des pesées de suivi du GA pour mesurer l'effet des mesures correctives adoptées : les 10 semaines de pesées de suivi y ont montré une baisse de 52 % du GA, soit, potentiellement sur l'année, 4,65 tonnes de GA en moins et une économie de 23 437 € (en coût total).

Pour rappel, la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (dite **loi Egalim**) fixe « l'obligation pour tous les acteurs de la restauration collective (publics et privés), de mettre en place une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire à laquelle s'ajoute l'obligation de réaliser un diagnostic préalable ».

Quant aux **particuliers**, une **opération Foyers témoins** leur a été proposée au premier semestre 2017. Sur 12 foyers intéressés, 9 représentaient Vendée Grand Littoral, et se composaient de 22 personnes.

En fin d'opération, le GA des 9 foyers témoins VGL a baissé de 24 % en moyenne. Cependant, ce résultat final est à prendre avec réserve, étant donné le faible effectif de l'échantillon, la grande variabilité des résultats des pesées (effectuées sur 2 semaines seulement), et le mode de sélection des participants à l'opération (tous des volontaires).

Depuis février 2019, le **guide anti-gaspillage alimentaire à la maison** donne aux particuliers des conseils sur l'achat, la saisonnalité et la conservation de leurs produits alimentaires, et des recettes de cuisine pour valoriser leurs restes. Tiré à 2 000 exemplaires, ce guide est diffusé lors d'animations dans les écoles et les manifestations locales. Il est aussi disponible pour le public dans les salles d'attente de VGL à Talmont et France Services à Moutiers. Ce guide peut être consulté et téléchargé en version numérique à partir du site VGL.



Document 1 : Extraits du guide anti-gaspillage alimentaire à la maison de VGL (2019)

2) Prévention et valorisation des déchets végétaux

Les élus communautaires ont souhaité cibler en priorité les **services techniques municipaux** sur leur production importante de déchets verts. En effet, Trivalis avait évalué en 2016 la part des déchets verts déposés en déchèteries par les collectivités à 14 % du total.

Fin 2017, une **enquête** initiée par Trivalis est menée par l'animateur de prévention. Elle permet de lister le matériel utilisé et la gestion des espaces verts sur les 20 communes du territoire. Certains services techniques témoignent déjà de **pratiques vertueuses** : gestion différenciée, tonte mulching, broyage des déchets végétaux et paillage, éco-pâturage...

En 2018 et 2019, 9 demi-journées **ateliers techniques** sont organisées à destination des agents et élus Espaces verts municipaux :

Date	Thème	Lieu	Participation (agents – élus)
20 fév. 2018	Plesse et fascine	Moutiers-les-Mauxfaits	13 personnes (9 - 4) 7 communes
3 juil. 2018	Taille en vert	Saint-Hilaire-la-Forêt	16 personnes (12 - 4) 9 communes
6 nov. 2018	Contexte actuel et pratiques patrimoniales	Moutiers-les-Mauxfaits	15 personnes (11 - 4) 8 communes
14 nov. 2018	Dynamique naturelle et fonctionnement du sol	Talmont-Saint-Hilaire	14 personnes (13 - 1) 7 communes + VGL
15 janv. 2019	Les différents milieux et leurs entretiens durables	Longeville-sur-Mer	23 personnes (18 - 5) 9 communes + Finf ¹
13 fév. 2019	Taille arbustive (session 2)	Moutiers-les-Mauxfaits	13 personnes (11 - 2) 5 communes + Finf ¹
26 fév. 2019	Broyage et paillage	Talmont-Saint-Hilaire	27 personnes (25 - 2) 13 communes + Finf ¹
2 avr. 2019	Lecture du paysage - synthèse	Bretignolles-sur-Mer	10 personnes (9 - 1) 5 communes
29 jan. 2019	Taille arbustive (session 1)	Avrillé	13 personnes (11 - 2) 5 communes + VGL

¹ Finf. : participation de l'agent Espaces verts de la Folie de Finfarine

Tableau 28 : Bilan des ateliers techniques Gestion des espaces verts communaux

Durant l'atelier Broyage et paillage, les 2 agents Espaces verts de VGL ont fait une démonstration du broyeur intercommunal de végétaux.

Le 8 février 2019, l'antenne en Vendée de la Chambre Nationale des Artisans des Travaux publics et du Paysage (CNATP) et l'animateur de prévention des déchets organisent une **réunion d'information** et de sensibilisation des **paysagistes et élagueurs** de Vendée à la réduction/valorisation des déchets végétaux. Cette réunion propose des pratiques alternatives pour limiter les dépôts de déchets verts par les professionnels, de plus en plus facturés dans les déchèteries vendéennes. 21 participants professionnels, dont 5 implantés sur VGL.

Pour les **particuliers**, le **guide Jardin au naturel** détaille les pratiques et tous les intérêts du **paillage** selon le type de déchets végétaux. En fin de livret, 3 pages rappellent les principes techniques du **compostage** des biodéchets. Le guide est imprimé en 6 000 exemplaires début 2019.

En plus de sa diffusion lors d'évènements extérieurs en lien avec le jardin (Fête des Jardins à Angles, Journée Nature à Talmont), ce guide est donné systématiquement aux usagers qui s'équipent d'un composteur à la CdC. Comme le fascicule anti-gaspillage alimentaire, le guide Jardin au naturel est en libre-service au siège de VGL et à France Service Moutiers. Le site internet de VGL le présente également en version numérique, ainsi que différents documents sur la gestion durable des végétaux (livret, vidéos).



Document 2 : Extraits du guide Jardin au naturel, paillage/compostage de VGL (2019)

Les **animations extérieures** sur la prévention et la valorisation des déchets verts font partie des actions éligibles au financement par l'ADEME de mai 2016 à mai 2019. En 2017, cela permet à la CdC VGL d'être co-organisatrice de la Fête des Jardins d'Angles. Les 2 années suivantes, VGL dispose d'un budget pour financer la venue d'intervenants sur les mêmes thématiques (dont une conférence de M. Denis PÉPIN sur l'utilisation des déchets végétaux au jardin en 2019). Quant aux éditions 2018 et 2019 de la Journée Nature de Talmont, VGL est invitée à tenir un stand d'informations et de conseils sur le compostage (entre autres sujets de prévention et traitement des biodéchets).

En août 2019, démonstration de **broyage de déchets végétaux à la tondeuse** dans les 5 **déchèteries** de VGL. Des explications sont données sur la valorisation du broyat obtenu en paillage ou par compostage. Lors de ces 5 demi-journées, 50 personnes sont rencontrées et reçoivent le guide Jardin au naturel.

3) Actions de prévention auprès des responsables d'hôtellerie de plein air

Le 10 octobre 2017, l'animateur de prévention des déchets du territoire s'associe à son homologue du Nord-Ouest Vendée pour organiser le **Forum Initiative Tourisme** au Palais des congrès de Saint-Jean-de-Monts, en partenariat avec la Fédération Vendéenne de l'Hôtellerie de Plein Air (FVHPA). Des établissements vendéens et des intervenants extérieurs témoignent de pratiques vertueuses pour réduire et valoriser les déchets dans ce secteur d'activité. 28 campings sont représentés, dont 2 situés sur VGL : L'Océano d'Or à Jard-sur-Mer et La Bolée d'Air à Saint-Vincent-sur-Jard.

Suite au Forum, la FVHPA et les animateurs de prévention des déchets décident de réaliser des fiches-actions sur 9 thématiques : les gobelets réutilisables consignés, l'installation et l'entretien d'un composteur collectif, les boîtes à dons et le réemploi, la distribution en vrac, la gestion des espaces verts et le paillage, le tri des déchets. Finalement, ces fiches sont regroupées dans le **guide « Vers le zéro déchet (ou presque) en camping »**, édité en mars 2019 : près de 130 exemplaires sont distribués pour les Assises de la FVHPA.



Document 3 : Extraits du guide Vers le zéro déchet (ou presque) en camping (2019)

4.4. Missions d'animation à la prévention des déchets de 2020 à aujourd'hui

De mai 2019 à fin décembre 2020, l'animateur de prévention élabore les plans de stratégie territoriale d'économie circulaire pour les communautés de communes Vendée Grand Littoral et Sud Vendée Littoral, toujours en partenariat avec l'ADEME.

Le plan Économie circulaire de VGL est adopté en Conseil communautaire le 16 décembre 2020.

À partir du 1^{er} janvier 2021, l'animateur travaille uniquement sur VGL. Il se consacre à mi-temps sur l'économie circulaire, l'autre mi-temps vise l'élaboration du PLPDMA pour le territoire.

En parallèle de la construction du Plan de prévention Déchets, certaines actions se poursuivent depuis : la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires ou la sensibilisation du grand public à la prévention des déchets lors de manifestations extérieures par exemple.

D'autres actions sont mises en place ou s'intensifient : la valorisation des biodéchets de restauration collective par compostage et leur suivi, les animations scolaires sur la prévention et le tri des déchets...

5. Partenaires pour la prévention des déchets

- les **institutionnels** : l'ADEME nationale et régionale, la **Région Pays de la Loire**, **Trivalis**, le syndicat mixte **Vendée Cœur Océan** et les **20 communes** bien sûr.

- les **chambres consulaires** : la **Chambre de Commerce et d'Industrie** de Vendée, la **Chambre des Métiers et de l'Artisanat 85**, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (**CAPEB**), les antennes vendéennes de la Fédération Française du Bâtiment et de la **CNATP** (voir plus haut l'action auprès des paysagistes) et l'Association de Coordination pour l'Environnement et la Valorisation des Excédents de Matériaux PROFESSIONNELS du BTP en Vendée (**Aceve pro**), la Chambre d'Agriculture de Vendée, l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (**UMIH 85**) pour les hôtels, cafés, restaurants et établissements de nuit, et la **FVHPA** pour les campings...

- les **associations** : **Compostons ensemble à Grosbreuil** (déjà citée), le **Centre Socioculturel du Talmondais La Ruche d'idées** (avec ses animations Repair café, environnementales, cuisine...), le **groupe associatif Estuaire** à Talmont, le **Comité de Défense Citoyen d'Angles**, l'**Association de Défense du Littoral Jardais**, **L'outil en main** à Moutiers-les-Mauxfaits et côté professionnel, le **Club d'Entreprises Littoral Atlantique**...

- les **acteurs de l'économie sociale et solidaire** (ESS) : les **banques alimentaires**, le **Panier du Talmondais**, le **Secours Catholique** (à Angles, Moutiers, Talmont)

- et d'autres partenaires potentiels : les 30 **établissements scolaires** du territoire (répertoriés plus haut), les **baillleurs sociaux**, comme Vendée Habitat...

6. Gouvernance

6.1 La Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi : un organe transversal

La **CCES** a été mise en place par délibération le 1^{er} juin 2022 : elle se réunit une fois par an. La CCES effectue un bilan annuel des actions réalisées, évalue leurs résultats, ajuste ou révisé les objectifs du plan d'actions si nécessaire.

La **gouvernance Territoire et Transition** est constituée des personnes suivantes :

Élu-e-s VGL	
Loïc CHUSSEAU	Vice-président Finances
Jannick RABILLÉ	Vice-président Environnement et développement durable
Sonia GINDREAU	Vice-présidente Économie circulaire et déchets
Joël MONVOISIN	Vice-président Tourisme
Daniel NEAU	Vice-président Mobilité
Catherine GARANDEAU	Vice-présidente Solidarités
Patrick VILLALON	Membre du bureau en charge de la Transition énergétique (PCAET et Guichet de l'habitat)

Tableau 29 : Membres élus de la CCES du PLPDMA

Partenaires

- Trivalis - Service Communication et Prévention

- SyDEV
- CAPEB - Aceve pro
- Chambre des Métiers de Vendée

Techniciens

Les techniciens de Vendée Grand Littoral sont associés.

Le dispositif de suivi est constitué à minima de l'animateur prévention déchets et de la responsable de service du Développement Territorial et des Transitions, auquel l'animateur est rattaché.

Sont associés au dispositif pour l'évaluation et le suivi du PLPDMA : le directeur du Pôle technique, celui du Pôle Déchets de Vendée Grand Littoral, les responsables des services Exploitation et Relations avec les usagers.

6.3. Une animation dédiée

L'animateur Prévention des déchets est intégré au service du Développement Territorial et des Transitions de Vendée grand Littoral. Il est affecté sur cette mission pour un 0,50 ETP.

Ses principales missions sont :

- La mise en œuvre du plan d'actions, son suivi, (interne et externe)
- La réalisation des animations et des actions de sensibilisation
- L'animation du réseau des acteurs du territoire
- Les échanges avec les partenaires institutionnels et référencés
- Le travail à l'élaboration des documents supports
- L'évaluation des actions et les propositions de réajustement du plan

Il est à l'interface avec les services de Vendée Grand Littoral dont ceux des Déchets, de la Communication...

7. Élaboration du PLPDMA

7.1. Première rencontre de la CCES avec les groupes de travail

Le 14 juin 2022, Sonia GINDREAU, vice-présidente en charge des déchets, accueille et remercie les 30 personnes présentes : élus, acteurs économiques et agents des collectivités, qui ont accepté de s'associer à la réflexion pour la construction du plan d'actions du PLPDMA.

Élu-e-s VGL		Institutionnels	
Sonia GINDREAU	Vice-présidente Économie circulaire et déchets	Justine BARBE	Chargée de prévention des déchets à Trivalis
Loïc CHUSSEAU	Vice-président Finances	Arnaud CHAILLOU	Animateur de secteur au SyDEV
Catherine GARANDEAU	Vice-présidente Solidarités	Pauline FONDA	Conseillère Dév. durable et ECi à la Chambre des Métiers 85
Daniel NEAU	Vice-président Mobilité	Professionnels	
Jannick RABILLÉ	Vice-président Environnement et développement durable	Mickaël DUBOIS	Responsable site Les Cottages St-Martin – Talmont
Patrick VILLALON	Membre du Bureau Transition énergétique	Didier MARTINEAU	Responsable du camping La Grisse – Le Givre

Suite du tableau page 34

Société civile et Associations		Agents communaux	
Laurent CLERGEAUD	Resp. recyclerie Les Chantiers du Réemploi – Talmont	Nathalie BOUCHER	Responsable de la cuisine centrale des écoles - Talmont
Annick CUMAN	Présidente Compostons ensemble à Grosbreuil	Bruno BOURON	Directeur des services techniques – Angles
Damien DEVINEAU	Candidat Influenceur zéro déchet pour Trivalis - Talmont	Tatiana RAVON	Agent Espaces verts – Moutiers
Sylvie FOLLET	Référente pavillon compostage Point du jour - Moutiers	Patrick VADENNE	Directeur des services techniques – Moutiers
Philippe GUILLOTEAU	Vice-président Compostons ensemble à Grosbreuil	Agents VGL	
Gérard MERCIER	Membre Compostons ensemble à Grosbreuil	Thierry CADUE	Directeur des services techniques
Sonia NOËL	Influenceuse zéro déchet pour Trivalis – La Boissière-des-L.	Guillaume FABVRE	Animateur de prévention des déchets et ECi au service D2T
Samuel POUPIN	Animateur Environnement à La Ruche d'idées – Talmont	Émilie GANTIER	Chef de projet Plan Climat Air Énergie Territorial
Daniel VERFAILLIE	Vice-président Groupe associatif Estuaire - Talmont	Hélène GUÉRY	Responsable du service D2T
		Roselyne GUILLOT	Resp. Relations avec les usagers au service Déchets
		Damien JOFFRE	Responsable d'exploitation au service Déchets

Tableau 30 : Personnes présentes à la rencontre du 14 juin 2022

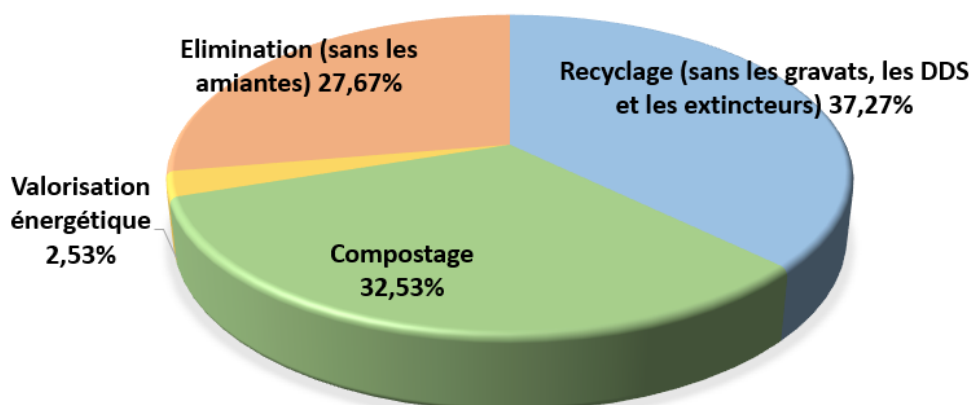
Après un rappel du cadre réglementaire du PLPDMA, l'animateur prévention déchets de Vendée Grand Littoral présente le **diagnostic territorial** établi en 2020-2021.

À la demande de certains participants, Trivalis apporte des précisions sur le **devenir des déchets** au **niveau départemental** :

	2020		2021		
	Tonnages	%	Tonnages	%	En kg/hab ¹
Valorisation matière	334 950	73,2	377 357	74,7	470,9
Dont Recyclage	210 966	46,1	242 183	47,9	302,2
Et Compostage	123 984	27,1	135 174	26,8	168,7
Valorisation énergétique (incinération)	11 493	2,5	10 496	2,1	13,1
Enfouissement (installation de stockage)	111 265	24,3	117 359	23,2	146,5
TOTAL	457 708	100	505 212	100	630,4

¹ : en population DGF

Tableau 31 : Devenir des déchets en Vendée, en données brutes (Rapport annuel Trivalis 2021)



Graphique 9 : Devenir des déchets en Vendée, données corrigées (Rapport annuel Trivalis 2021)

D'autres observations sont faites et des **échanges** ont lieu sur les points suivants :

OMR et redevance incitative

Suite à la mise en place de la redevance incitative, il est constaté une augmentation du dépôt des OMR dans les colonnes de points d'apport volontaire, alors que les tonnages d'OMR collectés en porte à porte baissent. Mais la diminution du volume total d'OMR est bien réelle. Cela participe à la diminution des tournées de collecte par un regroupement des déchets.

Pour autant, cette situation interroge sur les atouts et inconvénients de ce déplacement de collecte des OMR et la qualité du tri qui en résulte.

Il est aussi relevé les mauvais comportements de quelques usagers qui déposent leurs OM dans les bacs de collecte d'autres usagers, suite à la mise en place de la redevance incitative. La mise en place de serrures sur les conteneurs est possible.

M. DUBOIS, des Cottages Saint-Martin, indique que certaines poubelles sont déposées sur leur site par l'absence de bornes d'apports volontaires des OMR à proximité.

Valorisation des objets en Recyclerie

La proportion des déchets non valorisés était de 30 % sur l'année 2021. L'information et la sensibilisation sur l'apport des objets en recyclerie est à développer. Il y a quelques freins aujourd'hui pour augmenter la valorisation : la qualité des objets déposés et l'intérêt des acheteurs sur certains types d'articles.

Constat ponctuel sur une déchetterie montrant la chaîne de valorisation des objets : le dépôt d'objets en déchetterie destinés à la recyclerie appelle à la vigilance des agents pour leur conserver la qualité conditionnant leur revente.

Question : pourquoi n'y a-t-il pas d'obligation des entreprises à concevoir des emballages recyclables ?

Trivalis indique que les entreprises s'investissent sur cette problématique mais leurs efforts peuvent être freinés par un cadre technique, réglementaire ou d'image.

Exemple : un fabricant de dentifrices a supprimé leur emballage carton, le tube se trouvant disposé sur un support. Le consommateur n'a pas adhéré et il y a eu une chute des ventes. Retrait de la démarche de l'entreprise. Il est nécessaire d'avoir une démarche globale pour entraîner un changement de comportement des acheteurs.

Certains déchets pèsent lourds dans les containers comme les couches et les serviettes hygiéniques : des études sont-elles en cours pour trouver des alternatives ?

Il est fait mention des couches et serviettes hygiéniques lavables. Trivalis réalise une sensibilisation sur ce sujet auprès des adolescentes. Ce nouveau mode ne correspond pas à ce jour aux pratiques

des ménages (temps, perception d'un retour en arrière). On touche ici au changement de comportement de consommation qui aujourd'hui n'est acceptable que par une petite partie de la population. Cela renvoie à la liberté de choix et au changement de mode de vie et de consommation.

Déchèteries

Les déchets ultimes correspondent à l'ancienne appellation « tout-venant ». En 2021, la fraction des déchets ultimes était de 11,8% par rapport à l'ensemble des déchets déposés dans les déchèteries de VGL.

Tourisme – Campings

Les « résidents » n'ont pas de carte et n'accèdent pas aux déchetteries. Cet aspect réglementaire du statut du résident de camping reste à étudier. Par contre, pour les PRL, la solution réglementaire est déjà en place.

Artisans

Madame FONDA, de la Chambre des Métiers de Vendée, indique que les déchets sont une charge mentale, d'organisation et financière pour les artisans. La plupart sont volontaires mais une information au mauvais moment ou pas adaptée, associée à un manque de temps freinent leur implication sur le tri ou le recyclage.

Un travail de terrain est nécessaire pour apporter des solutions simples, justes et en lien avec les collectivités territoriales. C'est l'intelligence collective qui fera avancer sur ce sujet.

Déchets verts

Quel lien et partenariat avec les agriculteurs pour le stockage des déchets verts peuvent être développés ? Des actions existent (en particulier avec l'entreprise Valdéfis) mais demeurent à travailler.

Compostage

L'association Compostons ensemble gère la plateforme de déchets verts et de compostage des biodéchets à Grosbreuil depuis 2008. Ses responsables décrivent une pratique complète de traitement des déchets : 17,1 tonnes de déchets de cuisine et autant de déchets verts en 2022, avec une meilleure gestion des plastiques que d'autres structures de valorisation des biodéchets. De plus, l'activité crée aussi un important lien social. En effet, ouverte tous les samedis matins, la plateforme est un lieu de rencontre qui met en place également des échanges de graines, des sorties... Tout cela pour une adhésion annuelle de 2 € par foyer.

L'installation de la plateforme a coûté au départ environ 70 000 €. C'est aujourd'hui une des 4 plateformes de compostage partagée en Vendée.

Le **pavillon de compostage de Moutiers** est adossé aux jardins partagés de la résidence Point du Jour et bénéficie de l'appui technique des services municipaux. L'apport des déchets compostables des habitants extérieurs au collectif est possible. Se pose la difficulté du renouvellement et de l'étoffement du bénévolat.

À l'issue de cette rencontre, rendez-vous est pris pour la 2^{ème} étape, le 28 juin.

7.2. Travail en groupes sur 6 thématiques

Le 28 juin 2022, cette réunion de travail accueille 8 nouveaux participants par rapport à la rencontre précédente : Mmes Cécile HENRIAT (secrétaire générale CAPEB / CNATP Vendée), Séverine LECUYOT (responsable départementale Les Chantiers du Réemploi), Valérie PITALIER (responsable cuisine à l'EHPAD Le Havre du Payré de Talmont), Nina BAUDEMONT (chargée de Prévention Déchets à Sud Vendée Littoral), Patricia LESTRADE (coordinatrice des déchèteries

à VGL); MM. Joël MONVOISIN (vice-président Tourisme à VGL), Claude FLEURY (responsable des marchés à la Mairie d'Avrillé), Damien FAVREAU (responsable des Espaces verts à la commune de Talmont).

Un diaporama synthétique est diffusé aux nouveaux invités, afin de leur présenter les objectifs du PLPDMA et le déroulement de l'après-midi.

Les **6 thématiques** retenues pour la réflexion :

- Les **déchets alimentaires** et les **OMR**
- Les **emballages**
- Les **dépôts sauvages de déchets**
- Les **déchets verts**
- Les **déchèteries**
- Le **réemploi** et la **réparation**

7.3. Présentation et sélection des actions de prévention

La **CCES** se réunit le 30 janvier 2023 pour étudier l'**ensemble des propositions d'actions** et leur **programmation** au fil des 6 ans du futur PLPDMA.

Le 16 mars 2023, les actions de prévention retenues par la CCES sont restituées devant le **Comité des partenaires** (élus, institutionnels et membres des groupes de travail de juin 2022) au siège de VGL.

8. Les actions du PLPDMA de Vendée Grand Littoral

8.1. Vue d'ensemble du plan d'actions du PLPDMA 2023-2028

Les 90 actions retenues sont regroupées en 4 axes, eux-mêmes divisés en 21 thèmes et sous-thèmes :

Fiches actions	Nombre d'actions
Axe 1 : Sensibilisation du grand public	46
Thème 1 : Communication sur la prévention auprès du grand public	5
Thème 2 : Auprès des scolaires	7
Thème 3 : Les emballages	7
Sous-thème 3.1 : Réduire les emballages	4
Sous-thème 3.2 : Trier les emballages	3
Thème 4 : Les biodéchets	13
Sous-thème 4.1 : Le gaspillage alimentaire	3
Sous-thème 4.2 : Les déchets végétaux	4
Sous-thème 4.3 : Le compostage	6
Thème 5 : Les papiers	2
Thème 6 : L'allongement de la durée de vie des objets	9
Sous-thème 6.1 : La recyclerie « Les Chantiers du Réemploi »	8
Sous-thème 6.2 : La réparation et la réutilisation	1
Thème 7 : Les dépôts sauvages de déchets	3
Axe 2 : Déchets des professionnels	12

Thème 1 : Sensibilisation des entreprises à la prévention et au tri des déchets	6
Thème 2 : Permettre aux entreprises de mieux gérer leurs déchets	6
Axe 3 : Exemplarité des collectivités	25
Thème 1 : Sensibilisation des acteurs des collectivités	3
Thème 2 : Des comportements exemplaires	5
Thème 3 : Consommation responsable de papier et d'encre	2
Thème 4 : La commande publique (hors travaux) comme levier	5
Thème 5 : La commande publique de travaux comme levier	4
Thème 6 : Services communaux Espaces verts	6
Axe 4 : Un service de collecte encore plus efficace	7
Thème 1 : La collecte en déchèteries	6
Thème 2 : La collecte des OMR en Points d'Apport Volontaire	1
TOTAL	90

Tableau 32 : Les actions de prévention du PLPDMA par thématiques

8.2. Les actions en détails

Les 21 fiches actions sont classées en annexes.

8.3. Programmation des actions en 2023, en 2024... et après

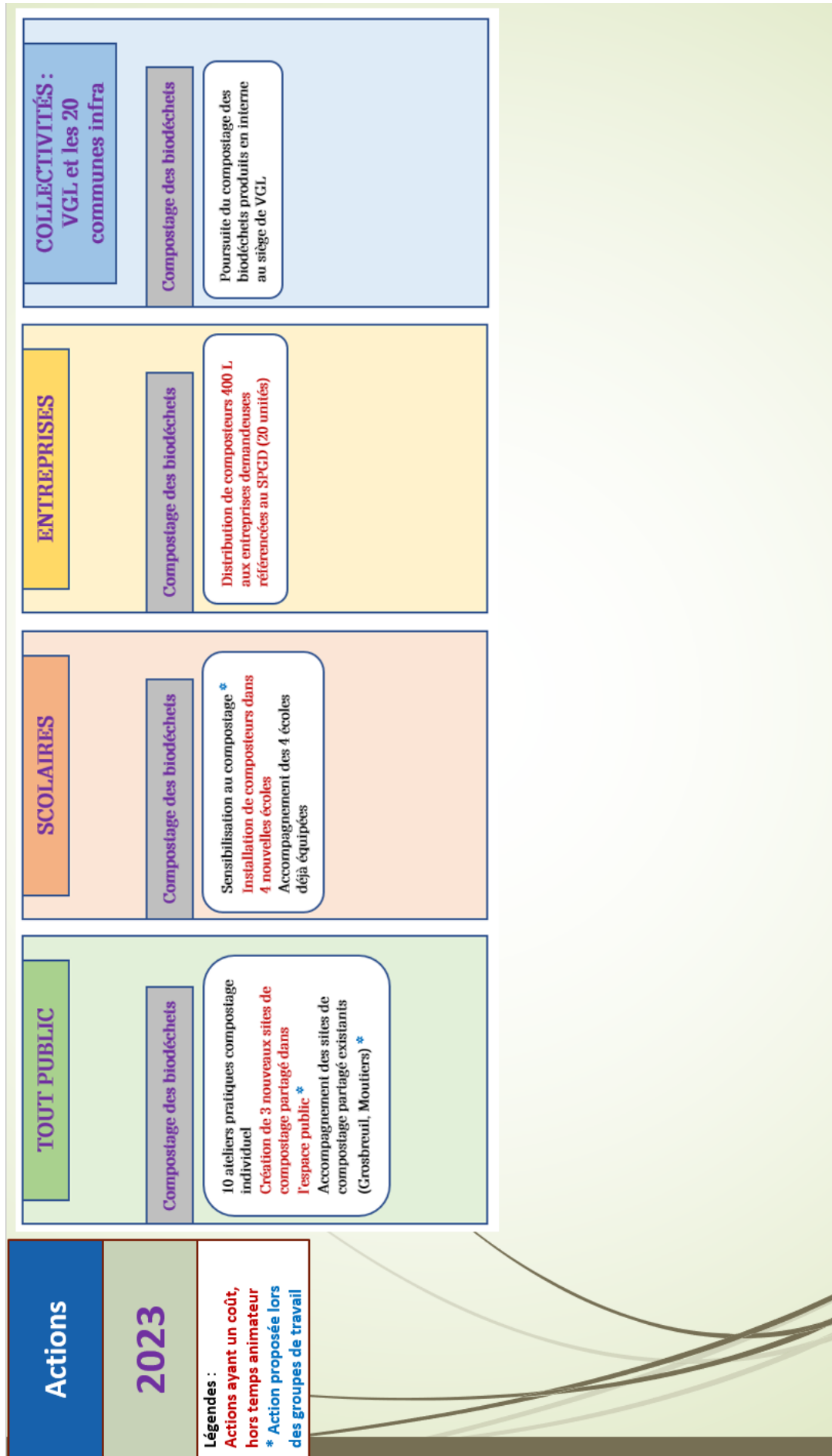
Comme indiqué sur les fiches, certaines actions de prévention sont programmées dès **2023**. Elles sont présentées pages 39 et 40.

D'autres actions seront à réaliser en **2024**, particulièrement auprès des entreprises ou à titre d'exemplarité, dans les marchés publics de VGL. Voir pages 41 et 42.

Ces **actions** peuvent être **reconduites** sur plusieurs années **ou non**, selon leur(s) objectif(s) et/ou leurs résultats.

Enfin, certaines actions seront déployées à une **échéance plus lointaine**, en tenant compte des **contraintes humaines, techniques, budgétaires**, et de l'**évolution réglementaire**. Voir les fiches actions en annexes.

Actions		TOUT PUBLIC		SCOLAIRES		ENTREPRISES		COLLECTIVITÉS : VGL et les 20 communes infra	
2023	Légendes : Actions ayant un coût, hors temps animateur * Action proposée lors des groupes de travail	Toutes thématiques Déchets	Analyses OMR PâP / PAV * Diffusion de newsletters * Participation événements extérieurs Communication sur les filières en déchèteries *	Animations	30 demi-journées d'animations par Trivalis dans les écoles * 11 animations Passeport du civisme pour les CM2 Prêt d'outils pédagogiques aux enseignant.e.s	Lutte contre le gaspillage alimentaire	Accompagnement de 2 restaurants d'établissements pour personnes âgées	Sensibilisation	2 visites du Vendée Tri * ou de l'usine TMB de St-Christophe-du-Ligneron ou de l'usine Huhimaki avec les agents et les élu.e.s intéressé.e.s
		Réemploi	Renforcement de la communication avec et autour de la Recyclerie * Annuaire des répar'acteurs locaux *	Visites	4 visites du Vendée Tri ou de l'usine TMB de St-Christophe-du-Ligneron * 2 visites de déchèteries *	Lutte contre le gaspillage alimentaire	Accompagnement de 4 restaurants scolaires	Pratiques internes à la CdC	Mise en place de matériels et de pratique d'impression plus vertueux sur la consommation de papiers et d'encres Caractérisations et tri des déchets dans les bureaux
		Emballages	4 ateliers Trivalis Faire soi-même * 3 expositions Trivalis sur les emballages *	Lutte contre le gaspillage alimentaire	Accompagnement de 4 restaurants scolaires	Commande durable	VGL adhère au réseau d'achats durables RESECO en 2023 Pratique du tri 7 flux pour recyclage sur les chantiers de travaux		



<p>Actions</p> <p>2024</p> <p>Légendes : Actions ayant un coût, hors temps animateur * Action proposée lors des groupes de travail</p>	<p>TOUT PUBLIC</p> <p>Toutes thématiques Déchets</p> <p>Diffusion de newsletters * Participation événements extérieurs Création d'un site internet ECI et Prévention Déchets</p> <p>Emballages</p> <p>2 visites du Vendée Tri * 4 ateliers Trivalis Faire soi-même * Animations Trivalis en campings sur le tri des emballages * Promotion de l'opération Trivalis Mon commerçant 0 déchet * Fabrication de sacs de courses en tissu *</p> <p>Papiers</p> <p>Promotion de l'autocollant Stop pub</p> <p>Gaspillage alimentaire</p> <p>Opération « foyers témoins »</p> <p>Déchets verts</p> <p>Enquête sur la gestion des jardins * 2 ateliers Jardinage chez les particuliers *</p>	<p>SCOLAIRES</p> <p>Animations</p> <p>30 demi-journées d'animations par Trivalis dans les écoles * 10 animations Passeport du civisme pour les CM2 Prêt d'outils pédagogiques aux enseignants L.e.s 4 ateliers Jardinage à l'école *</p> <p>Visites</p> <p>4 visites du Vendée Tri * ou de l'usine TMB de St-Christophe-du-Ligneron</p> <p>Lutte contre le gaspillage alimentaire</p> <p>Accompagnement de 4 nouveaux restaurateurs scolaires</p>	<p>ENTREPRISES</p> <p>Toutes thématiques Déchets</p> <p>Rencontre sur la prévention et la gestion des déchets</p> <p>Sur une ZAE</p> <p>Enquête Diagnostic ECI Expérimentation de la gestion collective des déchets *</p> <p>Commerces alimentaires</p> <p>Promotion de l'opération Trivalis Mon commerçant 0 déchet *</p> <p>Métiers du Bâtiment</p> <p>Informations sur le réemploi et le recyclage des matériaux et des déchets (diagnostic) *</p> <p>Campings et HPA</p> <p>Vérifier l'équipement des sites en bacs pour le tri des emballages ; équiper si besoin * Sensibilisation des gérants à la prévention des déchets * Etude concertée sur l'accès aux déchèteries pour les propriétaires de mobil homes *</p>	<p>COLLECTIVITÉS : VGL et les 20 communes infra</p> <p>Sensibilisation</p> <p>2 visites du Vendée Tri * ou de l'usine TMB de St-Christophe-du-Ligneron ou de l'usine Hubtamaki avec les agents et les élu.e.s intéressé.e.s</p> <p>Pratiques internes à la CdC</p> <p>Mise en place de la comptabilité analytique sur la consommation de papiers et d'encres d'impression</p> <p>Commande durable</p> <p>VGL adhère au réseau d'achats durables RESIECO en 2024 Adoption d'une politique d'achats durables pour VGL Création et/ou renforcement de clauses et de critères durables dans les marchés de travaux (dont diagnostic) et hors travaux Commande publique durable aux bénéfices des citoyens (groupements d'achats)</p>
---	---	--	---	---

<p>Actions</p> <p>2024</p> <p>Légendes : Actions ayant un coût, hors temps animateur * Action proposée lors des groupes de travail</p>	<p>TOUT PUBLIC</p>	<p>SCOLAIRES</p>	<p>ENTREPRISES</p>	<p>COLLECTIVITÉS : VGL et les 20 communes infra</p>
	<p>Compostage des biodéchets</p> <p>10 ateliers pratiques compostage individuel Création de 3 nouveaux sites de compostage partagé dans l'espace public * Accompagnement des sites de compostage partagé existants (Grosbreuil, Moutiers) * Mise en place de collecteurs de restes de cuisine et de table dans l'espace public</p>	<p>Compostage des biodéchets</p> <p>Sensibilisation au compostage * Installation de composteurs dans 4 nouvelles écoles Accompagnement des écoles déjà équipées</p>	<p>Professionnels des jardins</p> <p>Rencontre sur la prévention et la gestion des déchets</p> <p>Lutte contre le gaspillage alimentaire</p> <p>Accompagnement de 2 nouveaux restaurants d'établissements pour personnes âgées Promotion des Gourmets bags en restauration commerciale</p> <p>Compostage des biodéchets</p> <p>Distribution de composteurs 400 L aux entreprises demandeuses (20 unités) Création d'un site de compostage partagé dans une ZAE</p>	<p>Services communaux Espaces verts</p> <p>Inventaire des équipements, des pratiques et des besoins * Promotion de la mutualisation du matériel (dont broyeur de végétaux de la CdC) * Formation des agents et des élus référents * Création d'un réseau d'échanges intercommunal * Promotion du SIG *</p> <p>Compostage des biodéchets</p> <p>Poursuite du compostage des biodéchets produits en interne au siège de VGL</p>

Index des illustrations

Cartes :

Carte 1 : Les 20 communes de la communauté de communes VGL	3
Carte 2 : Les services de VGL pour la petite enfance	10
Carte 3 : Les bornes d'OMR et les déchèteries sur VGL	21

Tableaux :

Tableau 1 : Hiérarchie de la gestion des déchets	1
Tableau 2 : Répartition et évolution des populations des 20 communes de VGL	5
Tableau 3 : Évolution de la composition des ménages sur VGL de 2007 à 2017	7
Tableau 4 : Catégories et types de logements sur VGL	7
Tableau 5 : Effectifs des assistant(e)s maternel(le)s sur VGL	9
Tableau 6 : Autres structures d'accueil pour la petite enfance	9
Tableau 7 : Structures d'accueil pour enfance et jeunesse	10
Tableau 8 : Les 30 établissements d'enseignement et leur restauration	11-12
Tableau 9 : Établissements pour personnes âgées et restauration	12
Tableau 10 : Emplois sur VGL, selon le secteur d'activité	13
Tableau 11 : Répartition de la population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle sur VGL	13
Tableau 12 : Répartition des postes salariés par secteur d'activité agrégé et selon la taille de l'établissement	14
Tableau 13 : Les ZAE du territoire	14-15
Tableau 14 : Compétences sur la gestion des déchets en 2020	16
Tableau 15 : Agents au service Déchets, régie et prestataire	17
Tableau 16 : Utilisation des véhicules du service Déchets	17
Tableau 17 : Budget du service Déchets en 2020	18
Tableau 18 : Populations municipales et DGF de VGL	19
Tableau 19 : Fréquence de collecte en PàP	20
Tableau 20 : Évolution des tonnages de collecte en PàP entre 2017 et 2020	20
Tableau 21 : Efficacité des circuits de collecte	20
Tableau 22 : Équipement du territoire en PAV et tonnages collectés par flux	21
Tableau 23 : Fréquences de collecte des PAV	22
Tableau 24 : Évolution des taux de remplissage moyens des PAV	22
Tableau 25 : Jours et heures d'ouverture des 5 déchèteries de VGL	23
Tableau 26 : Équipements des déchèteries pour les différents flux	23
Tableau 27 : Évolution des DMA de 2010 à 2020	25
Tableau 28 : Composition globale des OMR en Vendée et potentiels de valorisation	26
Tableau 29 : Les 3 flux de la collecte sélective et leur évolution	27
Tableau 30 : Caractérisation des emballages et taux de refus (% en masse) sur VGL	27-28
Tableau 31 : Tonnages des différents flux de déchets collectés en déchèteries	29
Tableau 32 : Évolution de l'activité à la recyclerie de Talmont	30
Tableau 33 : Flux de déchets en centres de transfert en 2020	31
Tableau 34 : Traitement et valorisation des déchets	32
Tableau 35 : Distribution de composteurs individuels aux usagers de 2017 à 2021 sur VGL	34
Tableau 36 : Tonnages de biodéchets collectés à la plateforme de compostage de Grosbreuil	34
Tableau 37 : Bilan des ateliers techniques Gestion des espaces verts communaux	37-38
Tableau 38 : Répartition des locatifs sociaux Vendée Habitat par commune sur VGL	43

Graphiques :

Graphique 1 : Évolution de la population VGL en %, de 2007 à 2017	6
Graphique 2 : Répartition de la population de VGL par tranches d'âge en 2017	6
Graphique 3 : Évolution de la composition des familles sur VGL selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans	7
Graphique 4 : Répartition des résidences principales construites sur VGL avant 2015, selon l'année d'achèvement de leur construction	8
Graphique 5 : Résidences principales sur VGL selon le statut d'occupation	8
Graphique 6 : Campings : classement, nombre total de lits ou d'emplacements	16
Graphique 7 : Coût de fonctionnement par activité du service Déchets en 2020	18
Graphique 8 : Répartition des recettes du service Déchets en 2020	19
Graphique 9 : Tonnages de DMA sur VGL en 2020	24
Graphique 10 : Origines des objets collectés à la recyclerie selon les filières de déchèteries	30

Schémas :

Schéma 1 : Les 3 domaines et les 7 piliers de l'économie circulaire	2
Schéma 2 : Composition d'un bac d'OMR vendéennes à partir de 4 caractérisations faites en 2020, en % sur OMR humides	25
Schéma 3 : Composition d'un bac d'OMR de VGL à partir de 4 caractérisations faites en 2020, en % sur OMR humides	26
Schéma 4 : Tri et valorisation des déchets de VGL	31
Schéma 5 : Bilan des actions menées sur le GA en restauration scolaire de 2016 à 2019	35

Documents :

Document 1 : Extraits du guide anti-gaspillage alimentaire à la maison de VGL	37
Document 2 : Extraits du guide Jardin au naturel, paillage/compostage de VGL	38
Document 3 : Extraits du guide Vers le zéro déchet (ou presque) en camping	39-40